

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JANVIER 2016

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Sénatoriales du 29 décembre, scrutins régionaux et provinciaux.....	3
▶ Revendication de Madagascar sur les îles Eparses.....	6
▶ Diplomatie.....	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	9
▶ L'affaire du rapt de Toamasina.....	9
▶ Insécurité, opération « Fahalemana », vindicte populaire.....	12
▶ Gouvernance, justice, réconciliation nationale.....	15
▶ Traite, exploitation sexuelle.....	18
▶ Education.....	18
▶ Santé, sécurité alimentaire.....	19
▶ Médias, liberté d'expression.....	19
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	20
▶ Ressources naturelles, bois de rose, foncier.....	20
▶ Environnement, assainissement, calamités naturelles.....	24
▶ Bailleurs de fonds, Banque mondiale, coopération.....	26
▶ Vie des entreprises, Air Madagascar.....	27
▶ Divers.....	28

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

01/01 - Les réseaux sociaux se mobilisent pour la première fois pour dénoncer le coût des fastueuses cérémonies de présentation des vœux le 8 janvier au palais présidentiel. « *Il faut annuler, c'est du gaspillage* ». Cette demande figure parmi les « posts » les plus partagées. *Midi* et *La Gazette* saluent cette initiative citoyenne. Des radios privées ont ouvert leur antenne aux auditeurs opposés à l'organisation de ce banquet du Nouvel An. Des observateurs de la société civile, à l'instar de la politologue Ketakandriana Rafitoson, ont publié des tribunes pour demander l'annulation de ces festivités. « *Faites des économies pour faire face aux prochaines inondations* », écrit-elle dans une lettre ouverte au président. A Madagascar, malgré la détresse de la population, dont l'immense majorité vit sous le seuil de pauvreté, les dirigeants persistent à organiser des banquets et de fastueuses cérémonies réunissant plusieurs milliers d'invités dans les endroits les plus « *sélect* », déplore la presse, qui fait référence aux mesures d'économie décidées par plusieurs communes françaises. Les autorités ont revu à la baisse le nombre des invités : ils ne seront cette année « *que* » 1 700 contre 2 300 de 2014. Le groupe Facebook « *Wake Up Madagascar* » a appelé les Tananariviens à manifester leur opposition le 8 janvier à midi devant la stèle de déclaration de l'indépendance, au centre-ville, en déposant au sol des assiettes vides. Consigne donnée : déposer les assiettes et ne pas rester sur place afin que les forces de l'ordre n'interviennent pas. Le mouvement, baptisé « *fivorian-dovia* » ou attroupement d'assiettes, ne présente aucun caractère politique, a tenu à préciser l'un des animateurs. « *Wake Up Madagascar* » n'en est pas à sa première mobilisation. Le 6 décembre 2014, une chaîne humaine avait été organisée pour protester contre les délestages.

08/01 - Les forces de l'ordre mettent en garde les contestataires de la cérémonie de présentation de vœux. « *Nous avons appris que des fauteurs de troubles prévoient de lapider les véhicules qui vont rejoindre lavoloha. L'Emmo/Far ne peut négliger de telles informations. Nous allons, de ce fait, prendre les mesures qui s'imposent* », a mis en garde le général Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription de gendarmerie. « *Les trois entités des forces de l'ordre vont mobiliser leurs effectifs pour assurer la sécurité à l'extérieur du palais. À l'intérieur, la garde présidentielle a son propre dispositif* », poursuit-il. La contestation de ces cérémonies dispendieuses se poursuit sur Facebook.

04/01 - 45 généraux nommés en conseil des ministres, dont 11 généraux de division et 30 généraux de brigade. « *Ces productions annuelles de généraux qui ne servent à rien, du moins au vu de leur incompétence flagrante à assurer la sécurité du territoire, ne sont ni plus ni moins que des provocations* », écrit l'éditorialiste de Tribune.

08/01 - Marc Ravalomanana plaide sa cause devant les représentants diplomatiques venus lui rendre visite. Sur le départ, Gert Johannes Grobler, ambassadeur d'Afrique du Sud, s'est rendu au domicile de l'ancien président, avec lequel y a entretenu des relations privilégiées durant la crise politique. Lakhdar Brahimi, chef de délégation du conseil des Sages de l'UA, lui a emboîté le pas. Après ses adieux au diplomate sud-africain, Marc Ravalomanana n'a pas manqué de réitérer sa revendication de propriété sur le terrain d'Andohatapenaka¹ affecté par le pouvoir à l'accueil du Sommet de la Francophonie « *Ce terrain m'appartient et l'État m'en dépossède, je ne lâcherai pas l'affaire* », soutient-il. Un sujet qu'il n'a pas manqué de remettre sur la table lors son entretien avec Lakhdar Brahimi. Devant le représentant de l'UA, l'ancien président a estimé que « *la pauvreté et l'absence de réel État de droit* » sont les principaux problèmes de la Grande île et dénoncé la non-application intégrale de la feuille de route de sortie de crise ainsi que « *l'absence de dialogue entre les parties prenantes de la vie politique* ». Ne manquant pas de plaider sa cause, il a dénoncé le blocage par le pouvoir du règlement de sa situation financière et patrimoniale.

11/01 - Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Max Rakotomamonjy, suspendu de la présidence du parti Leader Fanilo. Le conseil d'orientation du parti, réuni en conseil de discipline, a décidé de suspendre les membres du bureau national. Cette mesure aurait été prise pour manquement aux valeurs et principes du parti, notamment l'éthique politique, non-respect des statuts et du règlement intérieur et actes préjudiciables à la notoriété du parti. Pour *Midi*, la suspension fait notamment suite à la décision de Jean-Max Rakotomamonjy de présenter (et de faire élire) au nom du parti son épouse aux sénatoriales de la province d'Antsiranana alors qu'elle n'en est pas membre. Depuis le début de la législature, le groupe parlementaire Leader Fanilo contribue grandement à l'instabilité qui règne sein de la Chambre basse, juge *L'Express*. Des divergences d'opinions agitent son bureau depuis l'élection de ses membres en 2013. Le bureau national du Leader Fanilo a rejeté la décision de suspension prise à son encontre par le conseil d'orientation.

29/01 - Collecte de signatures à l'Assemblée nationale : le bureau permanent menacé à nouveau de destitution. Les instigateurs de cette tentative appartiendraient au Mapar et au Tim. Ils plaignent notamment du favoritisme avec lequel seraient distribuées les invitations pour des voyages à l'étranger, L'initiative aurait peu de chance d'aboutir, les frondeurs devant recueillir les 2/3 des voix pour faire adopter leur motion. La dernière tentative de destitution du bureau permanent avait eu lieu après l'échec de la motion de déchéance du président de la République et de la motion de censure contre le gouvernement Ravelonarivo. La situation politique à l'Assemblée reste donc encore très incertaine.

18/01 - Le président de la FJKM, le pasteur Rasendrahasina, en appelle au sens moral des responsables étatiques à l'occasion de la grande messe annuelle des Eglises protestantes qui s'est tenue au palais des sports Mahamasina en présence du président de la République, des membres du gouvernement, des conseillers spéciaux du chef de l'État, de Lalao Ravalomanana, maire d'Antananarivo et de hauts fonctionnaires. En ces temps où la moralité des autorités politiques et celles des membres de plusieurs corps de métiers sont fortement écorchées, l'homélie du pasteur Rasendrahasina a sonné comme une réprimande. « *Vivre et travailler dans le respect des préceptes de l'Eglise est une manière de regagner la confiance de la population envers l'administration* », déclare le pasteur, qui rappelle au passage que les Eglises tiennent une place majeure dans la société. Elles ont de ce fait, estime-t-il, un rôle majeur à jouer dans la recherche de solutions pour les maux et blocages dont souffre le pays. Un clin d'œil, visiblement, à l'endroit de ceux qui tentent de réduire son influence politique au nom de la laïcité de l'Etat, notamment sur le dossier sensible de la réconciliation nationale. Hery Rajaonarimampianina a soutenu qu'« *il y a toujours de bonnes relations et des coopérations, dans le cadre de la loi, entre l'église et l'État* » mais contrairement à Marc Ravalomanana, qui était également vice-président des églises protestantes, il s'est abstenu de prendre la parole durant l'assemblée. Il aurait fait savoir qu'il n'a aucune visée sur la vice-présidence de la FJKM, rapporte *Midi*.

¹ Cf. Revue de presse de novembre 2015 – p. 4
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

25/01 - Andry Rajoelina réaffirme ses objectifs politiques, principalement celui de briguer à nouveau le pouvoir. De passage au pays pour un bref séjour, l'ancien résident de la Transition est installé dans l'Est de la France avec sa famille. Il aurait repris des études mais laisse entendre qu'il réintégrera pleinement la scène politique malgache cette année. Répondant à l'impatience de ses supporters, Andry Rajoelina déclare : « *Notre nation a besoin d'un véritable assainissement et nous allons revenir bientôt pour le faire* », a-t-il soutenu, mais « *un coup d'Etat n'est pas nécessaire, ce régime très fragile du HVM va tomber tout seul* ». En attendant, ses partisans, mis à mal après trois ans de bras de fer avec le pouvoir et éprouvés par des dissensions internes devront encore prendre leur mal en patience mais tous les germes d'une nouvelle crise électorale sont déjà présents, écrit *Tananews*...

► **Sénatoriales du 29 décembre, scrutins régionaux et provinciaux**

04/01 - Résultats des sénatoriales : alors que le parti présidentiel HVM arrive largement en tête dans toutes les régions, les contestations commencent à fuser, titre *Tribune*. « *Tous les grands électeurs ont été obligés de mettre des marques sur les bulletins pour faire savoir pour qui ils ont voté* », dénonce Monja Roindefo, président du Monima. L'ancien premier ministre de la Transition affirme qu'un chef de région, accompagné du commandant de gendarmerie et du chef de district, se sont imposés comme membres d'un bureau de vote pour faire pression sur les grands électeurs. Monja Roindefo met en doute l'indépendance de la nouvelle CENI, qui vient de prendre la succession de la CENIT créée pour gérer la sortie de crise.

Nombre de maires et conseillers ont voté pour une liste de candidats autre que celle de leur parti, constate *L'Express*. Les leaders des partis imputent cette situation à « *des pressions et achats de voix* ». Des responsables du TIM, du Mapar et du MMM reconnaissent que la plupart de leurs élus ont voté pour le parti présidentiel HVM. La crainte d'être laissés pour compte dans les projets de développement est avancée comme l'une des raisons qui aurait décidé certains élus à faire le choix de la liste officielle. « *Nous ne prendrons pas de mesures contre les élus, car ce n'est pas un problème de parti, c'est l'État le problème* », déclare Pierre Holder, porte-parole du Mapar. Sur les 600 grands électeurs que compte le TIM dans la province d'Antananarivo, environ 200 d'entre eux n'ont pas respecté la consigne de vote.

Des personnalités battues. A Antsiranana, l'ancien premier ministre Omer Beriziky a été sévèrement battu par la liste HVM. Dans la province de Toliara, l'ancien premier ministre Monja Roindefo a lui aussi subi un grave échec, de même que l'ancienne sénatrice TIM Naika Eliane.

05/01 - Rivalités internes au sein du parti présidentiel HVM pour la présidence du Sénat. Le parti étant assuré d'avoir remporté 36 sièges sur 42, la compétition est lancée en interne pour accéder à la présidence de la Haute assemblée. Parmi les prétendants, Rivo Rakotovao, le président du parti, ministre chargé des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement. L'ancien premier ministre Roger Kolo, membre du bureau national du parti HVM et ancien candidat à la présidence de la République, serait aussi sur les rangs. Selon certaines sources, le chef de l'Etat pourrait aussi choisir l'un de ses conseillers. Outre les 42 élus, 21 sénateurs doivent en effet être désignés par l'exécutif. Le poste de président du Sénat est particulièrement important dans la mesure où son détenteur est appelé à remplacer le chef de l'État en cas de vacance.

05/01 - Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI, admet que de nombreuses anomalies ont été constatées dans l'organisation et le déroulement des sénatoriales. Il cite notamment des signes particuliers interdits par la loi apposés sur des bulletins de vote, des ratures compromettantes dans des procès-verbaux, des disparitions de feuilles de dépouillements et de listes électorales. Il précise toutefois que le rôle de l'institution se limite à la constatation et au signalement des anomalies. Seule la HCC peut décider d'annuler ou de ne pas prendre en compte certains résultats.

06/01 - Face aux très nombreuses irrégularités qui ont, selon eux, émaillées les sénatoriales, plusieurs partis se sont ligüés pour demander l'annulation du scrutin et l'organisation de nouvelles élections. « *A six voix près, Madagascar est au même niveau que la Corée du Nord* », affirme Ranaivosoa Jean Désiré du parti Marina. Le MMM, le Mapar, le TIM et Marina ont affirmé au cours d'une conférence de presse commune disposer des preuves de diverses irrégularités commises, telles que des pressions exercées sur les grands électeurs, des menaces en tous genres et des achats de voix. « *On a pu constater des campagnes électorales précoces, avec l'appui de certains chefs de région* », souligne le représentant du Mapar. « *Le fait d'annoncer certains résultats à la radio et la TV nationale avant la fermeture officielle des bureaux de vote est déjà une entorse flagrante au code électoral* », déclare de son côté le TIM. D'autres irrégularités ont été dénoncées, telles que le non-respect des horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote. L'organisation d'un scrutin en saison des pluies contrevient également aux dispositions lé-

gales, fait-on également remarquer. Le groupe de partis a décidé de déposer une requête collective auprès de la HCC après l'annonce des résultats officiels.

07/01 - L'Union nationale malgache pour les droits de l'homme (UNMDH) considère le scrutin de sénatoriales comme « le plus entaché de corruption de haut niveau depuis l'indépendance ». Sa présidente, Rafolisoa Hanitrinala, déclare : « *Nous ne pouvons pas rester les bras ballants face aux intimidations, aux pressions et même aux menaces de mort dont ont été victimes les grands électeurs. (...) Nous disposons de nombreuses preuves venant des 22 régions* ». Des distributions d'argent se seraient déroulées au vu et au su des observateurs et des délégués des candidats, jusque dans des bâtiments et des lieux publics. Dans la région Vatovavy Fitovinany (Manakara), des autorités auraient forcé les délégués des candidats à quitter le bureau de vote à la fin du scrutin pour qu'ils ne puissent pas assister au dépouillement. L'UNMDH a décidé de saisir la communauté internationale. Une rencontre a déjà eu lieu avec les responsables du Système des Nations unies. Une délégation de conseillers municipaux de la région a fait le déplacement dans la capitale pour dénoncer ces irrégularités, rapporte *Midi*. D'après leurs témoignages, « *le parti au pouvoir s'est engagé à offrir 300 000 Ar pour chaque grand électeur qui voterait pour le HVM* ». Une partie de la somme aurait été versée avant le scrutin mais le solde ne l'aurait jamais été, provoquant le mécontentement des grands électeurs ayant accepté ce « *deal* ». Après avoir dénoncé cette situation sur les ondes de radios locales, les intéressés auraient fait l'objet de pressions, d'intimidations et de menaces de mort. Réagissant à ces accusations, le HVM dénonce de faux témoignages et une volonté de manipulation de l'opinion publique. « *Nous avons tous le droit de critiquer le gouvernement, mais cela doit se faire avec honnêteté et dans le but d'améliorer les choses. L'intervention de l'UNMDH concerne l'éducation civique et non la manipulation de l'opinion publique* », fustige un membre de cabinet ministériel natif de la région Vatovavy Fitovinany.

06/01 - Le Sénat, gage de stabilité pour le pouvoir. L'ancien président de la HCC, Honoré Rakotomana, met en avant le fait que la victoire écrasante du HVM aux sénatoriales est une sécurité pour un pouvoir dépourvu de majorité, malmené par l'Assemblée nationale, au sein de laquelle des députés frondeurs et versatiles le menacent sans cesse d'une motion de censure ou du vote d'une motion de déchéance. Le Sénat ne dispose pas de ces pouvoirs et le président de la République ne peut le dissoudre. Sans conteste, selon lui, la mise en place du Sénat donnera un nouveau souffle à l'exécutif.

07/01 - Les associations et organismes déclarés ou reconnus sont invités à proposer des candidats pour les 21 postes de sénateur dont la nomination relève du président de la République. Les entités admises à présenter des candidats doivent avoir comme but principal « *le développement ou la sauvegarde d'intérêts d'ordre économique, social ou culturel* ». Les 21 sénateurs désignés représenteront le tiers de l'effectif de la Haute assemblée.

15/01 - La présidence croule sous les dossiers de candidature d'aspirants sénateurs désignés par le chef de l'État. Le nombre de dossiers de candidature déposés au secrétariat général de la présidence approcherait le nombre de 400. Chiffre encore provisoire, la date limite de dépôt des dossiers n'étant pas encore atteinte.

11/01 - Les résultats provisoires publiés par la CENI confirment que le parti présidentiel est le grand gagnant des sénatoriales, avec 65 % des voix des grands électeurs au niveau national. Les résultats, même s'ils sont encore provisoires, marquent donc l'implantation politique fulgurante du parti présidentiel, qui n'existait pas il y a encore deux ans, note *RFI*. Au mois de juillet, le HVM était déjà sorti grand vainqueur des élections communales. Des victoires et une stabilité retrouvée, mais « *une stabilité superficielle* », analyse Faraniaina Ramarosaona, membre de la société civile, qui note que les « *élections locales voient toujours la victoire du pouvoir en place* ». Les partis gouvernementaux précédents, le Mapar et le Tim, n'ont remporté cette fois respectivement que 6 et 10 % des suffrages. Reste que, pour l'actuel président, c'est une démonstration de force. La majorité écrasante qui se profile au Sénat (36 sièges sur 42) ne peut que renforcer la suite de son mandat, conclut la station. Hery Rajaonarimampianina, lors de la cérémonie de présentation de vœux, a noté que la stabilité politique étant désormais acquise, le régime peut s'atteler au développement. Une analyse que ne partage pas *Tribune* : « *La Grande île a déjà fait l'amère expérience de partis uniques, de fait ou de force, mais n'a pourtant pas connu le développement. Seuls les membres des partis uniques au pouvoir ont pu s'enrichir rapidement mais non le pays et encore moins la majorité. La pensée unique est non seulement tout à fait à l'opposé de la 'démocratie' tant serinée mais n'a jamais favorisé la croissance d'un pays, du moins de la majorité de sa population* ». 21 requêtes ont été enregistrées par la HCC, essentiellement pour annulation de voix ou pour annulation totale du vote.

08/01 - Le pouvoir pourrait profiter du raz de marée HVM au Sénat pour dissoudre l'Assemblée nationale. « *Étant donné les résultats des communales et des sénatoriales, les conditions semblent opportunes pour le pouvoir de convoquer des législatives anticipées* », estiment des observateurs. Ce pourrait être

l'évènement politique majeur de 2016. « Avec 900 maires et plusieurs milliers de conseillers, plus de 80 % des membres du Sénat, le pouvoir peut se le permettre. Mais surtout il lui sera difficile de gouverner durant les trois années restantes sans l'assurance d'une majorité de députés réellement acquis à sa cause », analyse un homme politique. Les « je t'aime, moi non plus » entre l'exécutif et l'Assemblée, durant les deux premières années du mandat d'Hery Rajaonarimampianina ont, en effet, laissé constamment planer le spectre de l'instabilité et de la paralysie des institutions. « Il y a effectivement ceux qui pensent que domination des institutions égale stabilité. Ce qui n'est pas du tout le cas. Il n'y a qu'à remonter à l'époque de Marc Ravalomanana. Avoir une majorité écrasante au sein du Parlement ne lui a pas évité d'être évincé du pouvoir », rappelle toutefois la juriste Sahondra Rabenarivo du SeFaFi. La domination absolue de l'Arema sous le régime Ratsiraka n'avait pas empêché non plus la survenue les événements de 2002, rappelle-t-elle.

14/01 - La CENI publiera une évaluation de l'organisation des sénatoriales. Son président, Me Rakotomanana, a fait part des activités inscrites à l'agenda de son institution. « Nous allons nous atteler à la révision de la liste électorale. Mais, aussi, comme la loi l'indique, nous allons faire une évaluation des sénatoriales en vue d'un rapport aux institutions et à la presse », ajoutant que des recommandations sur l'amélioration du cadre juridique des élections pourraient être faites. Parmi les points qui font débat et que la société civile souhaiterait voir traités : la réglementation de la pré-campagne et le plafonnement des fonds de campagne. Les élections régionales et provinciales sont les prochaines échéances qui attendent normalement la CENI. Aucun calendrier n'a encore été arrêté pour ces consultations, qui, d'après les textes, devrait se tenir en saison sèche. La date retenue devra tenir compte également des contraintes que vont constituer en 2016 l'organisation et la tenue des deux grands rendez-vous que sont les Sommets du Comesa en octobre et de la Francophonie en novembre. Ces scrutins portant sur les collectivités locales décentralisées reposeront sur le même corps de grands électeurs que pour les sénatoriales, ce qui devrait assurer au pouvoir une large victoire. La loi de finances 2016 ne prévoit aucune enveloppe pour ces deux rendez-vous. Dans l'attente, les chefs de région restent des personnalités désignées et il n'y a pas de chefs de province ni de conseillers provinciaux.

22/01 - La HCC confirme la victoire écrasante du parti au pouvoir, le HVM, qui obtient 34 sièges sur 42. « Un Sénat style soviét suprême », titre *Midi*. Les autres partis se partagent les sièges restants dont le TIM de Marc Ravalomanana avec 3 sièges, le Mapar d'Andry Rajoelina avec 2 sièges, le Leader Fanilo avec un élu. Deux listes indépendantes ont réussi le tour de force de tenir tête au rouleau compresseur. Le colonel Lylison René de Rolland, ancien commandant de la Force d'intervention spéciale (FIS) de la Transition, personnalité controversée, est l'un des deux sénateurs élus sous la bannière du Mapar dans la province de Mahajanga. La quasi-totalité des requêtes reçues par la HCC tendant à l'annulation des voix obtenues par la liste HVM et à l'annulation partielle ou totale des opérations électorales ont été, soit rejetées comme étant non fondées, soit déclarées irrecevables pour forclusions ou par défaut de qualité. 138 bureaux de vote ont été concernés par des annulations totales ou partielles des voix, soit un total de 530 suffrages exprimés. « Nous avons constaté des signes répétés de reconnaissance des votes. Ce qui est une atteinte au secret du vote. Personne ne doit connaître le choix de l'électeur », a déclaré Jean-Eric Rakotoarisoa, président de la HCC à l'issue de la cérémonie. La majorité des annulations pour cause de « non-respect du secret du vote », est concentré dans la province de Toliara. Pour la très grande majorité, la décision porte le motif « *Bulletins portant des signes intérieurs de reconnaissance* ». La plupart des voix annulées sont celles du HVM. « La HCC publiera ses recommandations et observations comme il est de pratique courante dans les Cours constitutionnelles à travers le monde », annonce Jean-Eric Rakotoarisoa, qui n'écarte pas l'idée que peuvent être inscrites dans les recommandations l'opportunité d'une poursuite pénale ou de la saisine du Bianco.

Deux autres institutions de la IVème République restent à mettre en place : la Haute Cour de justice (HCJ) et le Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'État de droit. Ce dernier est chargé d'observer le respect de l'éthique du pouvoir, de la démocratie et du respect de l'État de droit, de contrôler la promotion et la protection des droits de l'homme. La mise en place de la HCJ figure parmi les conditionnalités des bailleurs de fonds. Et ce dans le cadre du renforcement de bonne gouvernance.

27/01 - Sur son compte Facebook, le président de la HCC, Jean-Eric Rakotoarisoa, a publié un appel à manifestation d'intérêt pour la composition du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de Droit (HCDDDED). Le HCDDDED sera composé de neuf personnalités désignées par les entités suivantes : le président de la République, le Sénat, l'Assemblée nationale, la HCC, la Cour suprême, les organisations et associations légalement constituées œuvrant pour la démocratie et l'Etat de droit, les organisations et associations pour la défense des droits de l'homme élues par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), l'ordre des journalistes (OJM) et l'ordre des avocats. Ses membres sont élus pour un mandat de cinq ans non renouvelable.

25/01 - Organisation des élections provinciales et régionales : l'exécutif et la CENI se revoient la balle. Aucune date n'a encore été avancée. Selon le numéro Un de l'organe électoral, la concertation est

nécessaire pour aborder la question épineuse des moyens mis à disposition pour ces scrutins. Le ministre de l'intérieur affirme que « *l'État est prêt à apporter le soutien nécessaire, car l'objectif, comme l'indique le président de la République, est de mettre en place toutes les institutions et les instances décentralisées* », si possible avant le fin de l'année. Pour l'heure, cependant, le budget de la CENI n'est pas inscrit dans la loi de finances initiale. Seule une prévision de budget a été proposée à l'exécutif. Les fonds nécessaires pour les régionales et les provinciales y seraient inscrits. Une loi de finances rectificative pourrait cependant s'avérer nécessaire. La CENI est pour l'instant accaparée par la révision de la liste électorale et la rédaction de son rapport sur les sénatoriales.

28/01 - Un collectif de candidats malheureux réclame un nouveau scrutin. Regroupant plusieurs partis autres que le HVM, il dénonce l'attitude et les décisions des institutions chargés de l'organisation et de validation des élections, à commencer par la CENI, et exige que des poursuites soient engagées contre les auteurs des atteintes à la sincérité du vote. Il demande à la HCC de donner un avis sur les requêtes déposées et de ne pas se cantonner à des rejets pour vice de procédure. Le collectif propose enfin la tenue d'un atelier d'évaluation sur les élections du 29 décembre qui permettrait à toutes les parties prenantes, candidats, CENI et HCC, d'évaluer les points positifs, les imperfections et les difficultés rencontrées.

Le chef de l'Etat, lors d'une interview, a réfuté l'accusation de fraudes massives et d'achat de voix émis contre le HVM par ses adversaires.

► Revendication de Madagascar sur les îles Eparses

05/01 - Andrianjaka Rajaonah, président d'Otrikafo, et le mouvement pour la défense des « îles Malagasy » (îles Eparses) organisent la poursuite de leur combat en faveur de la rétrocession de ces îlots. Le président du parti nationaliste avait essayé en fin d'année de créer l'événement en déchirant sa carte d'identité de citoyen français devant l'ambassade de France, au moment où en France la question de la déchéance de nationalité faisait rage dans l'opinion. Andrianjaka Rajaonah avait déclaré accomplir ce geste pour marquer son désaccord avec la diplomatie française et dénoncer l'inaction des dirigeants malgaches. Les animateurs du mouvement déplorent le peu de motivation des députés à appuyer leur revendication. La manifestation organisée le 12 décembre au jardin d'Ambohijatovo avait mis en relief la faiblesse du leadership de ce mouvement, que certains tenteraient d'instrumentaliser à des fins partisans.

06/01 - Les nationalistes divisés au sujet des îles Eparses. Le parti Otrikafo se prépare pour une seconde manifestation de rue qu'il prévoit d'organiser le 9 janvier, sans Alain Ramaroson, jusqu'ici membre à part entière du groupe de défense des « îles malagasy ». Le projet de manifestation conduira les manifestants de la stèle d'Ambohijatovo à l'ambassade de France. Les formalités en vue de l'obtention de l'autorisation de cette manifestation ont été effectuées auprès de la préfecture de police d'Antananarivo et de la commune.

07/01 - Décision sans appel mais prévisible : la marche sur l'ambassade de France interdite. « *Toute marche, tout carnaval ou toute autre manifestation dans les rues de la capitale est interdite car elle gêne la libre circulation déjà difficile ; c'est la règle en vigueur* », déclare le préfet de police. Malgré ce refus, Rajaonah Andrianjaka et ses partisans ont décidé de maintenir leur manifestation.

11/01 - Les manifestants en faveur de la rétrocession des îles Eparses ont tenu leur pari malgré l'interdiction des forces de l'ordre mais, largement en sous-effectif, Rajaonah Andrianjaka et consorts n'ont pas fait le poids. La stratégie adoptée par les manifestants a cependant eu le mérite d'attirer l'attention d'une partie de la population et des observateurs politiques, écrit *Tribune*. Ils ont réussi à mobiliser tout une armada de gradés, accompagnés de centaines d'éléments armés. Des gaz asphyxiants ont été répandus pour disperser quelques dizaines de manifestants. Seuls quelques groupes d'individus ont pu parvenir jusqu'à l'ambassade de France où des éléments de l'Emmo/reg avaient pris place pour sécuriser les lieux. Les affrontements ont été évités. Lalatiana Ravolomanana, leader de l'opposition au conseil municipal d'Antananarivo, a décidé de rejoindre le mouvement de revendication des îles Eparses. Les nationalistes envisagent d'organiser une nouvelle manifestation de rue.

► Diplomatie

03/01 - La coordonnatrice du Système des Nations unies sur le départ. Après cinq ans en poste à Antananarivo, la Sénégalaise Fatma Samoura est appelée à exercer de nouvelles fonctions au Nigéria. Arrivée en 2010 en pleine crise politique, elle a été un acteur diplomatique majeur jusqu'aux élections de sortie de crise fin 2013. Des élections soutenues et en partie financées par la communauté internationale. Avant de quitter la Grande île, Fatma Samoura est revenue dans une interview à *RFI* sur le bilan de ces cinq années

et sur la situation actuelle du pays². « *Fatma Samoura va quitter le pays en laissant derrière elle un pays malade de ses institutions* », écrit *La Vérité*, très critique vis-à-vis de l'action de la diplomate africaine durant son séjour dans la Grande île.

04/01 - Robert Yamate, ambassadeur des Etats-Unis, fait part de ses attentes. Après avoir reconnu que de notables efforts ont été fournis par le pouvoir pour restaurer l'ordre constitutionnel, il attend des résultats concrets sur trois dossiers : la lutte contre la corruption et le trafic de bois précieux, ainsi que sur l'adoption du code de la communication, dossier en souffrance depuis de longues années.

12/01 - Rencontre entre Hery Rajaonarimampianina et la secrétaire d'État adjointe, Linda Thomas-Greenfield, en charge des affaires africaines, accompagnée de l'ambassadeur des États-Unis, Robert Yamate. A l'ordre du jour : le renforcement de la bonne gouvernance et de la démocratie, la lutte contre la pauvreté, la santé, les questions énergétiques, l'AGOA, la sécurité régionale et la lutte contre le terrorisme. Au centre des discussions également, la lutte contre les trafics, notamment de pierres précieuses et de bois de rose. « *La dégradation de l'environnement à Madagascar demeure notre souci, et nous allons soutenir en priorité cette lutte contre les trafics* » a conclu la secrétaire d'État adjointe. S'agissant des questions énergétiques, les Etats-Unis ont lancé des négociations avec les pays africains qui souhaiteraient bénéficier du projet « *Power Africa* » initié par Barack Obama, projet organisé sous forme d'un partenariat public-privé (3P) afin de permettre la participation d'investisseurs américains. Rencontrant par la suite la ministre des affaires étrangères, Linda Thomas-Greenfield a mis l'accent sur la coopération en matière de sécurité maritime dans la zone du canal du Mozambique, enjeu géostratégique majeur. « *Nous estimons que l'UA est la clé de la sécurité dans cette région du monde et nous souhaitons élaborer une stratégie conjointe sur ce point lors du prochain sommet de l'UA [à la fin de ce mois]* », affirme-t-elle. Cette visite d'un haut responsable américain est la troisième en l'espace de 6 mois. *La Gazette* en conclut que « *les Etats-Unis sont-ils en train de faire un intense lobbying auprès des autorités malgaches* » pour s'imposer dans la Grande île au nom de considérations géostratégiques.

05/01 - Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA des 30 et le 31 janvier à Addis-Abeba devrait mettre à son ordre du jour l'évolution de la situation à Madagascar. Dans le cadre de sa préparation, la présidente de la Commission de l'UA a envoyé une délégation de son « *Groupe des Sages* » à Antananarivo, avec pour mission de discuter avec les autorités et les acteurs politiques de la consolidation des avancées enregistrées. La délégation est conduite par Lakhdar Brahimi, ancien ministre des affaires étrangères d'Algérie. Ce processus entre dans le cadre du suivi des efforts effectués par Madagascar en matière de consolidation des institutions et de redressement socio-économique, en application de la feuille de route de 2011. Le 21 septembre 2015, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA avait exhorté les acteurs politiques malgaches à faire preuve de l'engagement politique nécessaire pour consolider les avancées enregistrées et surmonter les défis auxquels leur pays est confronté. La résolution avait également appelé à l'accélération de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation conduite par la SADC, l'UE, les Nations unies et l'OIF, qui s'était rendue à Antananarivo en octobre 2014 pour examiner les besoins de Madagascar en matière de réforme du secteur de la sécurité (RSS). Selon la ministre des affaires étrangères, Béatrice Atallah, l'UA a affirmé sa volonté d'aider Madagascar dans la lutte contre les dahalo et en faveur de leur réinsertion sociale.

13/01 - Lakhdar Brahimi, émissaire de l'UA, constate que la mise en place consensuelle du « pacte de responsabilité », prôné par la HCC, n'a pas encore été réalisée. Il exhorte les parties prenantes à privilégier le dialogue et la concertation, afin de promouvoir la réconciliation nationale. Il invite également les politiques à prendre en considération les aspirations profondes du peuple, ainsi qu'à créer un environnement propice à la consolidation des acquis démocratiques et au relèvement socioéconomique de Madagascar. Pour le Sage de l'UA, la situation politique demeure fragile et de nombreux défis restent à relever. L'indemnisation des victimes des crises, prévue dans le point 26 de cette loi-cadre de la Transition, figure notamment dans la liste mais certains ne manquent pas de rappeler les engagements souscrits la communauté internationale et non encore tenus. Le point 27 de la feuille de route stipule en effet que celle-ci « *sera appelée à soutenir le fonds national de solidarité* ».

29/01 - Face aux efforts de stabilisation de la situation politique, l'UA aurait exprimé son « soulagement ». L'organisation continentale recommande toutefois un renforcement des progrès accomplis, la situation politique ayant encore été qualifiée de « *fragile* » par la dernière mission d'évaluation dépêchée dans la Grande île début janvier. Le Sommet de l'UA de la fin du mois démarre sur une note positive, affirme un communiqué du ministère des affaires étrangères. « *Madagascar se réjouit de l'intérêt qu'accorde l'UA au processus de reconstruction de la vie politique et socio-économique qui a été semé d'embûches. La stabilité*

² <http://www.rfi.fr/emission/20160103-fin-mission-coordinatrice-systeme-onu-madagascar> (5'01)

politique actuelle est sûrement le fruit de la volonté convergente des acteurs politiques, militaires et civils ainsi que l'implication persévérante des membres du GIS-M [Groupe international de soutien à Madagascar] », se réjouit Béatrice Atallah.

06/01 - Flou savamment entretenu autour du financement du sommet de la Francophonie, écrit *La Gazette*. Les marchés seraient attribués de gré à gré, dans l'opacité, après des appels à manifestation d'intérêt de pure forme. Le temps passe et l'on ne sait toujours pas quels sont les projets qui verront le jour et ceux qui devront être abandonnés. « *Qui est en charge de la communication à l'international de l'organisation du prochain Sommet ?* », s'interroge le titre. Selon la rumeur, ce marché aurait été attribué en toute illégalité à Richard Attias (époux de Cécilia Sarkozy), comme lors du précédent Sommet de la Francophonie à Dakar. *Madagascar Matin* indique que les organisateurs espèrent récolter plus de 3 millions d'euros des entreprises membres de l'association des amis de la Francophonie. Pour le domaine de l'hôtellerie, 80 hôtels ont fait l'objet d'un audit par les organisateurs de l'OIF. Des critères très stricts sont exigés pour pouvoir accueillir les invités du Sommet. 2.781 chambres répondraient aux normes requises, 320 devront s'y conformer. Les travaux du village de la Francophonie à Andohatapenaka auraient pris du retard. Eric Rajaonary, président de l'union des opérateurs économiques malgaches (Fivmpama), exprime son inquiétude. Il craint que Madagascar ne soit pas en mesure d'accueillir ses 80 hôtes de marque dans les meilleures conditions. L'extension et le réaménagement de l'aéroport d'Ivato est également au centre des préoccupations. Le président du comité de pilotage du Sommet, Jacques Bilodeau, se veut confiant : les délais seront respectés et le défi relevé, a-t-il affirmé lors de sa rencontre avec le chef de l'Etat. Selon lui, l'une des principales difficultés consiste « à faire comprendre à la population l'importance de ce sommet de la Francophonie qui représente un symbole ».

20/01 - Dix mois avant la tenue du Sommet de la Francophonie, 10 agents spéciaux antiterroristes israéliens sont arrivés dans la Grande île. Ils se sont rendus sur les sites de formation des forces de la gendarmerie, dont le rôle sera déterminant pour la protection des hautes personnalités, afin de déterminer quels sont les besoins en logistique à satisfaire. Ces experts israéliens étaient déjà intervenus dans le cadre de la préparation du Sommet de l'OIF à Kinshasa en 2012. La presse observe un sensible rapprochement diplomatique entre Madagascar et Israël. Le nouvel ambassadeur de l'Etat Juif, qui vient de présenter ses lettres de créance, a proposé d'accompagner Madagascar dans ses recherches sur la maîtrise de l'eau. On évoque également une coopération dans le domaine de l'agrobusiness et des énergies renouvelables. Un jumelage entre Antananarivo et Jérusalem serait en gestation.

20/01 - Rajaonah Andrianjaka, président du parti Otrikafo « s'oppose farouchement à la tenue du prochain Sommet de la francophonie à Madagascar ». Il dénonce avec véhémence le montant des crédits qui seront affectés à cette manifestation, alors que, selon ses dires, seuls 3 % des Malgaches parlent français et que par ailleurs 92 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Le leader nationaliste chercherait ainsi à relancer son combat, après le demi-échec de sa mobilisation en faveur de la rétrocession des îles Eparses, écrit *Madagascar Matin*. Le parti AKFM conteste également la tenue des sommets de la COMESA et de l'OIF. « *Ces sommets n'auront aucune répercussion sur le social des Malgaches* », estiment ses responsables.

09/01 - Le doyen du corps diplomatique, Mohammed Amar, lance ouvertement des remontrances au pouvoir. Les bailleurs ne sont ni la source, ni la solution aux problèmes du pays, a-t-il affirmé dans son discours prononcé à l'occasion de la cérémonie des vœux présidentiels. L'ambassadeur du Maroc a mis l'accent sur l'absence de vision et de perspective claire pour le pays, une situation qui ne permet pas d'envisager un avenir serein. « *Puisse cette année marquer les esprits avec l'amélioration de la qualité de vie de la majorité écrasante des malgaches, afin que la Grande île devienne un exemple à suivre dans la région* », a-t-il déclaré en préambule. Un discours conclu par « *nous espérons que 2016 sera une année où la population malgache, sans exception aucune, verra sa condition de vie s'améliorer rapidement* ». Lançant des piques à ceux qui instrumentalisent la communauté internationale pour légitimer leur pouvoir, ou encore à ceux qui reprochent aux étrangers d'être à l'origine de tous les maux du pays, il lance : « *rêvons pour que la communauté internationale ne soit plus perçue comme responsable de tous les problèmes que traversent Madagascar. Rêvons pour que les termes 'assistance internationale', 'appui au budget' ou 'bailleurs de fonds' ne fassent plus partie du vocabulaire des dirigeants de ce pays* ».

15/01 - L'ambassadeur de l'UE réclame des engagements réels de l'État en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Ces exigences ont été rappelées par l'ambassadeur Antonio Sanchez-Benedito en présence du chef de l'Etat, du premier ministre et de membres du gouvernement. Les bailleurs amorcent le déblocage des financements mais pour l'heure les aides destinées au volet social comme la santé et l'éducation restent principalement gérées par des organisations onusiennes qui agissent directement sur le terrain. Si l'on se réfère à l'intervention du diplomate, il semble que les bailleurs souhaitent des preuves probantes de l'amélioration des pratiques au sein de l'administration avant de confier la

gestion des fonds d'aide directement à l'État. Depuis la cérémonie de présentation des vœux présidentiels et la sévère mise en garde du doyen du corps diplomatique, l'ambassadeur Mohamed Amar, l'allocution d'Antonio Sanchez-Benedito est la seconde remontrance diplomatique prononcée directement devant le chef de l'État et le gouvernement. À l'instar du doyen du corps diplomatique, l'ambassadeur de l'UE indique que l'État ne devrait pas miser sur les seules aides des bailleurs de fonds. Il suggère l'amélioration des recettes fiscales pour assurer à la population un accès à des services sociaux corrects. « *Il y a effectivement des points à améliorer en matière de gouvernance. Cet aspect ne dépend ni de l'argent ni des aides, mais de chacun de nous. Il faut changer les mentalités et les mauvaises pratiques pour avancer vers le développement* », admet le président de la République.

15/01 - La nomination des nouveaux ambassadeurs malgaches se fait attendre. Aucune nomination n'a été effectuée depuis le rétablissement de l'ordre constitutionnel il y a deux ans. Les seuls diplomates actuellement en poste ont été nommés sous Marc Ravalomanana, il y a une douzaine d'années : Chine Populaire, Canada et Sénégal. La Grande île n'a pas de représentants auprès des grandes puissances et des organisations internationales d'envergure : Etats-Unis, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Nations unies, UE, UA... Une situation incompréhensible et un manquement manifeste, pour *La Gazette*. Hery Rajaonarimampianina a déclaré qu'il souhaiterait mettre en œuvre une diplomatie à dominante économique mais le vivier actuellement disponible de diplomates ne lui permettrait pas de trouver les profils adéquates, avance-t-on.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► L'affaire du rapt de Toamasina³

05/01 - La famille de l'adolescent pris en otage depuis plusieurs semaines cherche désespérément à le contacter, alors que sa sœur Annie Andréa été violée et exécutée. Les pourparlers avec les ravisseurs n'ont pas abouti. Un homme d'affaires opérant dans le secteur des bois précieux a été arrêté. Il serait soupçonné d'avoir commandité le rapt. Dans la foulée, un ancien élément des forces de l'ordre ainsi qu'un civil auraient été également interpellés et placés en détention préventive. Pas moins de 80 personnes ont été enquêtées par la gendarmerie. Une déclaration commune des magistrats de Toamasina condamnant les perquisitions effectuées à leur domicile laisse supposer à certains que des personnels de justice pourraient être mêlés à cette affaire. Un véhicule détourné et utilisé par les malfrats a été découvert chez un membre du tribunal. Une vingtaine de personnes sont actuellement incarcérées. 27 personnes mêlées dans les affaires de kidnapping qui se sont produits à Toamasina au cours de l'année 2015 sont en prison à la maison centrale.

12/01 - L'adolescent kidnappé à Toamasina le 23 novembre a été libéré. Les ravisseurs, au nombre de cinq, ont été arrêtés. Des Kalachnikov, une grenade, des munitions ont été récupérés dans la maison où le jeune Arnaud était séquestré. Aucun paiement de rançon n'a été effectué. Les enquêtes se poursuivent pour rechercher les commanditaires.

13/01 - Le procureur de la République de Toamasina dément les faits accusant des magistrats de l'enlèvement des adolescents. Les magistrats ne sont mêlés, ni de près ni de loin, à l'enlèvement, martèle-t-il. Aucune perquisition n'aurait jamais eu lieu au domicile de magistrats. Plus prudent, le syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) annonce l'ouverture d'une enquête interne. « *Si un magistrat est impliqué dans ce rapt d'enfants, nous n'hésiterons pas à le dire* », souligne son président. Huit personnes restent placées en détention provisoire après la libération de l'adolescent enlevé avec sa cousine. Des renforts ont été envoyés depuis la capitale pour consolider la sécurisation de la région.

14/01 - L'un des cerveaux présumé du rapt a été abattu lors d'une opération policière. Depuis la libération de l'adolescent, 11 suspects ont été arrêtés. Deux autres présumés commanditaires du double kidnapping sont activement recherchés. Pour *Madagascar Matin*, cette affaire impliquant un opérateur connu du secteur des bois précieux de la côte Est relève très certainement d'un règlement de compte impliquant des concurrents ou de proches collaborateurs, sur fond de corruption de haut niveau. Tour porte à croire, malgré leurs dénégations, que des responsables de la justice et des hauts gradés des forces de l'ordre sont compromis. Il est à parier que les commanditaires resteront impunis, pronostique le quotidien.

15/01 - Le syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) met en garde les journalistes contre les diffamations à leur encontre. Il les menace de poursuites pénales si les médias concernés n'apportent pas de démenti aux affirmations selon lesquelles des membres de la profession seraient impliqués dans cette affaire. « *A cause de cette fausse information véhiculée dans la presse, les magistrats sont actuellement victimes de menaces de mort. D'autres sont menacés de vindicte populaire. Pire, on menace même*

³ Cf. revue de presse de décembre 2015 – p. 11 & 12
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

d'incendier le palais de justice de Toamasina », déplore le président du syndicat, Alphonse Andrianjafinomenjanahary. Suite à la déclaration du SMM, l'ordre des journalistes de Madagascar (OJM) rappelle que le respect de la démocratie, de la transparence et des droits de l'homme reste un pilier fondamental d'un Etat de droit. L'ordre exhorte néanmoins les journalistes à procéder au recoupement des informations et demande aux sources d'informations officielles de mieux collaborer avec eux pour prévenir le développement de rumeurs

Sur ordre de la présidence de la République, 21 prévenus, placés en détention à la maison d'arrêt de Toamasina pour le double rapt ont été transférés à Antananarivo. Le tribunal de Toamasina est dessaisi du dossier au profit de la brigade criminelle. La présidence considère que l'environnement judiciaire et carcéral local n'est plus compatible avec la poursuite des enquêtes. Douze autres suspects, cueillis après la libération de l'adolescent et après que les forces de police aient lancé un assaut armé contre la planque des ravisseurs, devraient être traduits à leur tour devant le parquet. Hery Rajaonarimampianina a donné ordre à tous les services concernés de traquer les ravisseurs et les commanditaires du kidnapping. Une réaction du chef de l'Etat que certains jugent trop tardive. Pour *Midi*, le pouvoir se doit d'agir « *pour prouver aux yeux des bailleurs de fonds que l'insécurité est maîtrisée et que son régime est déterminé à lutter contre toute forme de trafic des ressources naturelles à Madagascar* ».

Les 21 prévenus sont détenus au pénitencier d'Ambatolampy. Huit autres personnes, dont des femmes, arrêtées à Toamasina à l'issue de l'opération policière qui a abouti à la libération de l'adolescent, ont été placées en garde à vue à la brigade criminelle d'Antananarivo. L'inspecteur général de police Blaise Richard Radimbisoa, ministre de la sécurité publique, a annoncé une impitoyable chasse aux commanditaires.

16/01 - Des magistrats membres du SMM et du CSM dénoncent un « dessaisissement illégal ». « *Ce qui a été fait est quelque chose d'innommable vis-à-vis de la loi. (...) À nos yeux, tout ce qui est entrepris aujourd'hui est illégal. (...) Nous ne sommes pas contre le dessaisissement mais nous requérons le respect de la procédure judiciaire* », s'insurge Fanirisoa Erinaivo, secrétaire général du SMM. « *Il n'y a pas eu de note de dessaisissement, alors que dans les procédures judiciaires toute action doit être précédée d'acte écrit notifié à la juridiction intéressée* », ajoute-t-elle. Le transfert des présumés coupables du kidnapping est une mesure exceptionnelle qui permettra de faire avancer les enquêtes, selon la ministre de la justice, Noeline Ramanantenasoa. La ministre annonce l'ouverture d'une enquête pour faire la lumière sur l'implication éventuelle de magistrats dans le kidnapping. Outre les questions procédurales, l'implication de la présidence de la République et la présence d'une délégation de cette institution à Toamasina pour coordonner le transfert des dossiers et des accusés à Antananarivo, scandalise également les magistrats. « *Il n'est pas question de consigne mais, en tant que sujet d'ordre publique, la présidence suit de près le dossier, tout comme la primature et trois autres ministères. Le dessaisissement a été décidé après concertation* », soutient la ministre de la justice. Le SMM craint que le dessaisissement n'accroisse les doutes autour du système judiciaire à Toamasina et surtout que le flou entretenu ait pour objectif de camoufler une autre réalité.

Après les forces de l'ordre et les magistrats c'est au tour des pénitenciers de démentir toute implication dans des actes de banditisme et en particulier dans le kidnapping de Toamasina. Selon les enquêteurs en effet, un détenu et des policiers figurent au nombre de suspects. Deux éléments de la police nationale impliqués dans cette affaire ont d'ailleurs été placés en détention préventive. Les pénitenciers réfutent des « *allégations sans fondement* ». Il leur est reproché notamment de faire sortir momentanément des détenus qui en profitent pour commettre des méfaits. Or selon les pénitenciers, aucun détenu ne peut sortir sans décision du tribunal. Les « *mains d'œuvre pénales* » sont prévues par la loi sous certaines conditions mais toujours sur décision de justice. Le syndicat des personnels de l'administration pénitentiaire affirme que les forces de l'ordre sont plus impliquées qu'eux dans la recrudescence de l'insécurité. « *De nombreux éléments des forces de l'ordre sont impliqués dans divers crimes et délits* », dénonce le président du syndicat, César Diderot Realy. Pour justifier ses propos, il révèle qu'en 2015 le nombre d'agents publics détenus a été le suivant : 35 gendarmes, 15 militaires, 20 policiers, 33 fonctionnaires et seulement 5 agents pénitentiaires. César Diderot Realy se demande « *à qui peuvent bien appartenir les armes avec lesquelles les bandits exécutent les attaques à main armée* ». « *Est-ce aux pénitenciers ?* », lance-t-il, rappelant que ces armes sont souvent des Kalachnikov. « *On en a presque assez d'entendre que les enquêtes sont en cours alors qu'on n'en entend pratiquement jamais la suite* », poursuit-il encore. « *Toutes les affaires pénales se terminent par la case prison, rappelle-t-il. Si les prisons ne sont pas bien tenues, c'est tout le système qui ne tient pas* », insiste-t-il. Le syndicat a saisi l'occasion qui lui a été donné de s'exprimer pour dénoncer l'état dans lequel se trouvent toutes les prisons de Madagascar et réclamer plus de moyens. « *Si aucune réhabilitation n'est entamée, dans cinq-dix ans, seules 50 % des prisons malgaches permettront d'accueillir les prisonniers* », prévient-il.

« Le kidnapping de Toamasina révèle les malaises entre les corps de métiers concernés par la sécurité et la justice », titre L'Express. L'affaire dépasse le simple cadre du fait divers. La gendarmerie, la po-

lice, les agents pénitenciers et la magistrature s'accusent mutuellement de malversations et de corruption. Passant outre la procédure légale de dessaisissement, la présidence de la République, elle aussi se voit suspectée de chercher à dissimuler des informations compromettantes et à désigner elle-même les coupables. *Le quotidien écrit encore* : « Vous souhaitez trouver les coupables ? Nous exigeons la vérité. Car nous savons tous que dans ce pays, les coupables s'inventent, se volatilisent tout comme les dossiers. Apparemment, la vérité appartient à celui qui a le dernier mot. Est-ce pour cette raison que vous vous battez pour l'avoir ? ».

19/01 - La juridiction d'Antananarivo est officiellement saisie de l'affaire. Le dessaisissement de celle de Toamasina a été régularisé. Une source avisée confirme qu'« effectivement il y a eu régularisation, bien que les commanditaires du dessaisissement affirment le contraire ». Les juges d'instruction de la capitale peuvent donc désormais procéder à l'enquête au fond. Contredisant les affirmations du SMM, la ministre de la justice, Noeline Ramanantenasoa, affirme que le dessaisissement du tribunal de Toamasina a été décidé par la présidence en concertation avec ses services.

20/01 - L'arrestation à Farafangana de Lejo, l'un des présumés cerveaux du rapt des deux adolescents, met en émoi la ville de Toamasina. Cet évadé de la prison locale a effectué une « main d'œuvre pénitentiaire » le 13 juin 2013, sur décision du tribunal, pour le compte d'un magistrat en exercice. Incarcéré en avril 2011 pour le braquage d'une importante somme d'argent, il est parvenu à s'échapper le 23 novembre 2015, jour du kidnapping. Lejo a été placé en garde à vue à la brigade criminelle d'Antananarivo, aux côtés de neuf autres suspects qui attendent d'être traduits devant le parquet.

Suite au dessaisissement de la juridiction de Toamasina, une rencontre a eu lieu entre le CSM et le chef de l'État. Il s'agissait de tirer les choses au clair et de discuter de la manière d'assurer l'indépendance de la justice et de l'assainir. La rencontre faisait suite à une session spéciale tenue par le CSM, décidé, face à l'ampleur prise par l'affaire, d'affirmer son rôle et ses responsabilités. Le Conseil a émis des recommandations destinées à renforcer l'indépendance de la magistrature, dans le cadre de la refonte du statut du magistrat en gestation. Parmi les recommandations figure aussi le fait que le CSM, en tant qu'organe constitutionnellement consacré, puisse jouer le rôle de bouclier des magistrats face aux pressions et interventions. Comme le prévoit la Constitution, le Conseil devrait également pouvoir exercer, sans obstacle, « le contrôle du respect des règles déontologiques par les magistrats », et, si nécessaire, appliquer des sanctions. Lors de la rencontre, le président de la République, qui préside également le Conseil, aurait déclaré : « le CSM ne doit plus craindre de prendre des sanctions contre ceux qui ne respectent pas les règles déontologiques et la loi ». Il aurait assuré qu'il allait défendre les décisions du CSM et se porter garant contre les interventions de toutes sortes.

21/01 - Coup de théâtre : arrestation du substitut général près de la Cour d'appel de Toamasina, Rabehaja Jackie Ernest, membre élu du CSM en 2011. Cette interpellation ferait suite aux révélations de l'évadé Lejo, co-auteur du kidnapping, qui aurait confirmé avoir reçu du magistrat l'autorisation d'effectuer une « main d'œuvre pénale », un procédé, rappelle *Midi*, qui est classique pour masquer une évasion ou encore pour exploiter le « savoir-faire » des détenus. Plusieurs appels téléphoniques entre Lejo et le juge Rabehaja ont été enregistrés durant la période où l'adolescent était séquestré. C'est l'une des raisons du mandat de dépôt de ce juge. Le magistrat a été transféré à la brigade criminelle à Antananarivo, dont l'enceinte a été placée sous haute surveillance, indique *L'Express*. Des mesures drastiques ont été prises afin de prévenir des actes de violence que pourrait avoir l'intention de commettre le puissant réseau qui semble impliqué dans cette affaire. Parmi les suspects figurent des individus incriminés dans le rapt du patron du magasin Conforama en septembre 2015, pour lequel cinq personnes ont été arrêtées et placées sous mandat de dépôt. La veille du déferrement au parquet de ces dernières, fin septembre, le bureau de la brigade criminelle, en charge des enquêtes, avait été cambriolé. Quatre policiers de la brigade criminelle elle-même ont fait l'objet d'enquête par l'inspection de la police nationale pour ce cambriolage.

Un article paru dans un quotidien de la capitale le 31 décembre suggérait que l'enlèvement pourrait avoir un lien avec la saisie d'une cargaison de bois rose à Singapour. Le père des enfants kidnappés a déposé une plainte contre le rédacteur de l'article, qui affirmait avoir procédé à des recoupements et disposer de preuves sérieuses.

22/01 - Le substitut a été placé sous mandat de dépôt à la prison de Manjakandriana. Selon *Midi*, un autre juge serait dans le collimateur de la justice. La procureure de la République du tribunal de première instance d'Antananarivo décline toute responsabilité dans l'arrestation du substitut. « Son mandat d'arrêt ne provient en aucun cas du parquet d'Antananarivo. L'affaire est entre les mains du ministère de la justice ainsi que de la Cour suprême » a-t-elle affirmé.

« **Cette affaire reflète malheureusement la dégradation extrême de notre système judiciaire tant décrié par les citoyens.** Magistrat, éléments des forces de l'ordre, pénitenciers et détenus figurent parmi les principaux suspects : une affaire banale à Madagascar qui confortent les citoyens dans leurs profondes méfiances envers ce système gangrené par la corruption. (...) Est-ce que démanteler un réseau mafieux suppose qu'on doit toujours, ou en premier lieu chercher dans la chaîne judiciaire ? », écrit Tribune.

« C'est la première fois que la magistrature malgache est confrontée à un cas aussi délicat. Alors que la corporation s'attache à revaloriser son image ternie par les statistiques de corruption, voilà que survient une affaire qui risque de nuire grandement à sa réputation », écrit La Gazette.

26/01 - Des kidnappeurs remis en liberté après un court séjour carcéral. La police dénonce des libérations abusives. « Des suspects récemment arrêtés pour des affaires de kidnapping sont déjà libérés », déplore le chef du service central des affaires criminelles. Plusieurs cas sont évoqués mais le dernier en date concerne une femme qui serait impliquée dans le kidnapping des deux adolescents de Toamasina. Incarcérée à la maison d'arrêt d'Antanimora, elle a été relâchée sur ordre du tribunal. Le directeur de la police judiciaire est réticent face à cette vague de remise en liberté de suspects incarcérés pour rapt. « Les ravisseurs reviennent à la charge encore plus dangereux à chaque remise en liberté » constate-t-il. Pour sa défense, le tribunal, précise que la mise en liberté provisoire est une décision collégiale.

27/01 - A la recherche de l'origine des armes de guerre saisies sur le lieu de détention de l'adolescent kidnappé. Tous les regards se tournent désormais vers l'Etat-major général de l'armée, écrit Sobika. « Notre enquête avance à grand pas mais concernant ces armes de guerre saisies, nous devons attendre aussi la recherche diligentée par l'armée » fait savoir le commissaire Rakotondrasoana, chef de service de la brigade criminelle. « Nous allons savoir dans le plus bref délai les informations concernant ces armes. Elles pourraient être enregistrées au nom de personnes au sein de l'armée mais elles pourraient également faire partie des armes volées durant la crise de 2002. Je ne suis pas un politicien mais je parle en tant que technicien, les partisans de Marc Ravalomanana et de Didier Ratsiraka ont chacun pris en leur possession des fusils de l'armée et les ont utilisés pour le compte de leur camp respectif. Les zanadambo et les milices n'ont pas ramené les armes qu'ils ont pris sitôt la crise terminée » confie un haut gradé.

28/01 - Le parquet du tribunal a procédé à l'instruction concernant 10 suspects arrêtés par la brigade criminelle. Après une interminable séance, ils ont été placés sous mandat de dépôt dans un lieu tenu secret. 21 personnes, placées sous mandat de dépôt et transférées à la prison d'Ambatolampy le 14 janvier, après avoir été arrêtées à Toamasina quelques semaines plus tôt, attendent, quant à elles, l'enquête au fond. Le substitut général près la Cour d'appel de Toamasina reste placé sous mandat de dépôt en un lieu gardé secret. Son dossier relève de la Cour suprême qui fait à la fois fonction de parquet et de juge d'instruction.

29/01 - Les 10 prévenus ont été envoyés dans quatre centres carcéraux et placés à l'isolement pour réduire les risques d'évasion et de reconstitution de gangs. Une source policière justifie ces mesures exceptionnelles par le fait que ces individus appartiendraient à un puissant réseau.

► Insécurité, opération « Fahalemana », vindicte populaire

06/01 - « Lourd bilan pour l'opération militaire anti-dahalo », titre RFI. Lancée en août 2015 dans 11 régions, l'opération « Fahalemana » s'est achevée mi-décembre. Près de 1 300 militaires auront participé à cette mission. Seuls quelques districts jugés à risque bénéficieront encore de la présence de troupes. Le bilan humain de l'opération a été particulièrement lourd, avec plus de 170 morts et 80 blessés, selon le rapport officiel. 150 dahalo présumés ont été tués et plus de 12 militaires ont perdu la vie. Un lourd bilan qui s'explique par la violence des affrontements, selon le général Beni Xavier Rasolofonirina, chef d'état-major des armées. Et derrière les dahalo, il y a les trafiquants de bétail. Au cours des enquêtes, des agents de l'administration et des élus - dont deux députés - ont été mis en cause. Mais les enquêtes qui les concernent n'ont pas abouti : « Du moment qu'il y a certains élus ou certains politiciens qui sont touchés, c'est vraiment difficile pour les agents des forces de l'ordre de mener la lutte contre les dahalo. Et surtout lorsqu'on parle d'élus protégés par leur immunité parlementaire. Cela entrave le bon déroulement de l'enquête ». Cette opération spéciale a aussi été marquée par les exactions commises par l'armée sur des villageois, dénoncées par la société civile. Selon le chef d'état-major, une vingtaine de militaires ont été sanctionnés par leur hiérarchie.

02/01 - 2016 devrait voir le retrait progressif des militaires de la sécurisation intérieure. En 2015, avec l'opération « Fahalemana », l'armée a été en première ligne dans les missions de sécurisation intérieure. Cette année, elle devrait retrouver sa vocation première, la défense opérationnelle du territoire. La sécurisation intérieure « sera rendue à ceux qui en ont la responsabilité. Le rôle de l'armée ne sera alors que de prêter main forte, si cela est nécessaire », explique le général Rakotozafy, ministre de la défense. « Fahale-

mana » a été engagée dans un contexte où la gendarmerie, en particulier, était occupée par la sécurisation des élections communales, et ce, en pleine période de recrudescence des vols de bovidés. « *Ce n'était pas une solution durable, (...) nous avons décidé d'engager cette opération durant une période définie, jusqu'à ce que la gendarmerie soit à nouveau disposée à prendre le relais. (...) Ce qui est désormais le cas. Il y aura, toutefois, une phase intermédiaire, durant laquelle quelques-uns de nos éléments resteront en place dans quelques zones sensibles, pour éviter qu'il y ait un vide. (...) Contrairement au contexte de guerre, nous faisons face à des malfaiteurs qui doivent être remis au tribunal. C'est là le rôle des officiers de police judiciaire* », poursuit le ministre. Cette déclaration est en phase avec le souhait de revenir aux missions premières dévolues à chaque entité (police, gendarmerie, armée), exprimé en maintes occasions, notamment lors des débats sur la réforme du secteur sécurité (RSS), fin 2015. Les attributions de ces trois corps sont en effet souvent confondues, surtout en ce qui concerne la mixité de compétences, avec l'existence de l'Etat-major mixte opérationnel (EMMO), établie par un décret remontant de plusieurs années. « *Il serait préférable que l'armée ne fasse plus le travail des autres* », ajoute le chef d'Etat-major général, le général Béni Xavier Rasolofonirina. Selon ses explications, dans les cas de manifestations, par exemple, la présence des militaires dans les rangs des forces de l'ordre implique souvent des risques de non-respect des termes de la gestion démocratique des foules, qui exige l'usage exclusif d'armes non létales. Les éléments de l'armée ne sont pourtant ni formés ni équipés pour ce genre de mission. La RSS pourrait être l'occasion de redéfinir les compétences et les attributions de chaque entité. Le général Rasolofonirina suggère également que la commission défense du Parlement formule des propositions.

15/01 - Le général Dominique Rakotozafy, ministre de la défense nationale, reconnaît que la corruption continue de sévir dans les procédures de recrutement, même si elle est combattue et a tendance à diminuer. Le relèvement du niveau d'instruction des recrues fait également partie des priorités du ministre pour cette année, à travers l'amélioration du savoir, du savoir-faire et du savoir-être des militaires.

08/01 - Représailles des familles Antandroy victimes des forces de l'ordre. Elles ont décidé de ne plus se rendre sur les marchés aux zébus du Sud et du Grand Ouest pour protester contre les exécutions judiciaires commises par les forces de l'ordre et contre les dysfonctionnements de la justice. Les initiateurs affirment qu'ils poursuivront et étendront leur mouvement jusqu'à ce que les militaires viennent « *enterrer les corps des Antandroy sauvagement tués* ». Une pénurie de viande risque de se faire jour sur les marchés de la capitale. Les « *Zanak'Androy* » ont décidé par ailleurs d'organiser une journée de solidarité nationale contre le non-respect des droits de l'homme, qui se déroulera à l'église catholique de Tsiroanomandidy. D'autres manifestations seront organisées dans les autres grandes villes, notamment dans le Sud, annoncent les leaders du mouvement. Les familles des victimes d'exécutions sommaires indiquent avoir déposé plusieurs plaintes pénales le 12 octobre. Des plaintes qui semblent avoir été classées sans suite, déplore *Midi*. 8 membres de l'ethnie Antandroy auraient été exécutés par les forces de l'ordre au cours du dernier trimestre 2015 dans la région Bongolava.

15/01 - Aucune poursuite n'est encore officiellement engagée contre les militaires accusés de bavure dans la région Bongolava lors de l'opération « Fahalemana ». « *Aucune demande d'autorisation de poursuite ne nous est encore parvenue alors que les poursuites des militaires nécessitent une autorisation* », déclare le ministre de la défense, le général Dominique Rakotozafy. « *Il ne s'agit pas de les protéger, mais comme la procédure exige une plainte et une demande d'autorisation de poursuite, nous attendons cette demande* » a-t-il poursuivi, martelant avoir lui-même demandé que les enquêtes sur cette affaire soient ouvertes. Aucune explication n'a été donnée sur le défaut de dépôt de demande d'autorisation de poursuite. Pour rappel, des militaires de l'opération « *Fahalemana* » sont soupçonnés d'avoir décapité puis enterré cinq vendeurs de zébus. Ne constatant aucune avancée dans les enquêtes, les proches des victimes menacent de lancer un embargo sur la viande de zébu dans la capitale et ses environs. « **La question est de savoir si les enquêteurs souhaitent classer les dossiers liés aux suspicions d'exécutions sommaires commises par des militaires pour éviter le scandale.** Pourtant, si l'on se réfère aux explications des membres de la société civile, 8 individus issus de la tribu Antandroy ont été tués à Tsiroanomandidy et plusieurs dizaines dans le Sud. Les circonstances de leur décès restent non élucidées pour le moment », écrit *Midi*.

16/01 - Le chef d'état-major de l'armée, le général Béni Xavier Rasolofonirina, confirme que l'enquête menée par la gendarmerie sur les présumées bavures militaires perpétrées à Tsiroanomandidy a été clôturée. « *Le dossier sera transmis à la justice qui décidera de la suite à donner* », explique-t-il. Il reviendra alors au parquet d'adresser au ministère de la défense la demande d'autorisation de poursuite des militaires mis en cause.

27/01 - Natifs du Sud : 72 millions Ar pour réconcilier l'Etat et les Zanak'Androy. La cérémonie de réconciliation s'est déroulée à Tsiroanomandidy. Selon les explications de Maka Alphonse, natif de la région et membre du FFM, la cérémonie s'est tenue en présence de représentants de la présidence et des sénateurs

de la province de Toliara. L'Etat a offert deux zébus pour purifier le déshonneur que les natifs du Sud ont essuyé. D'après Maka Alphonse, ce rite traditionnel joue un rôle capital dans la résolution du conflit entre l'Etat et les natifs du Sud. Les familles attendent l'application des résolutions adoptées au cours de cette cérémonie, notamment l'ouverture d'une enquête. Si elles n'obtiennent pas satisfaction, la menace de blocage des marchés aux bovins alimentant la capitale sera mise en œuvre.

15/01 - Cent dahalo armés de fusils de chasse ont attaqué nuitamment un village près de-Betroka. Dérobant 100 zébus, ils ont tiré sur un individu et blessé trois membres du fokonolona. Les membres du « *dinan'ny Mangoky* » [pacte villageois] se sont lancés à leur poursuite.

18/01 - Soixante dahalo fusillés depuis un hélicoptère à Bekirobo Betroka. La bande armée venait d'abattre un gendarme et de dérober un troupeau. Des traces de sang menant dans la forêt ont été relevées sur le champ de bataille mais aucun corps n'a été retrouvé. De source auprès de la gendarmerie les malfaiteurs les auraient emportés dans leur fuite. Près de 80 bovidés ont été récupérés. Un garçonnet qu'ils avaient pris en otage a été relâché sain et sauf. L'expédition punitive faisait suite à la mort d'un gendarme intervenue quelques jours auparavant dans un autre village de la localité, où 9 dahalo avaient semé la terreur. Ayant essayé de leur tenir tête, le jeune gendarme natif de la région avait été froidement abattu. Il avait été délesté de sa Kalachnikov, d'une grenade défensive et de ses munitions. 25 renforts avaient été dépêchés sur place pour passer au peigne fin les environs, sans succès. L'envoi d'éléments hélicoptérés a été sollicité pour intensifier le ratissage, mais c'est la dépouille du gendarme qui a été découverte. Pensant que le moral des gendarmes du poste avancé de Bekirobo était atteint après la mort tragique de l'un des leurs, les dahalo sont revenus à la charge, décuplés en nombre, d'autant plus qu'il n'y avait plus que deux gendarmes sur place, les autres étant en mission. C'est lorsqu'ils étaient en train de mettre à feu et à sang le village que l'hélicoptère est tombé sur eux et les a mitraillés.

Plus de 300 dahalo ont attaqué Ambodimanga-Lavaranty, district de Midongy du Sud. 200 têtes de zébus ont été dérobées. Les gendarmes des districts voisins ont été mobilisés. Neuf dahalo armés ont dérobé des zébus à Bepeha-Ihosy, selon la gendarmerie d'Ilakaka qui enquête sur cette affaire.

19/01 - Effervescence à Ivahona Betroka - Un conflit social et tribal vire en règlements de compte par décapitation. La cause profonde de cette tension est un vol massif de bétail commis dans une commune située à 25 km du chef-lieu de district en septembre 2015. L'Organe Mixte de Conception (OMC) de la région Anosy a tenté en vain d'engager les protagonistes à résoudre pacifiquement leurs différends. Fin décembre, quatre villageois avaient été exécutés et leurs corps séquestrés. Les têtes des victimes auraient été arrachées pour en faire des « *grigris protégeant contre les balles* », explique le commandant du groupement de gendarmerie de la région. Renouvelant leurs méfaits, ces individus ont froidement exécuté deux autres villageois issus d'une autre tribu, qui cohabitent avec eux sur le même territoire. L'une des victimes a été décapitée. Très vite alertées, les forces de l'ordre ont lancé un raid hélicoptéré. Laminés à coups de grenades, les assaillants ont encaissé de lourdes pertes. Tombés armes à la main, les hommes abattus ont laissé sur le champ de bataille une trentaine de fusils. Leurs comparses rescapés ayant battu en retraite, des membres de la tribu, victime du vol, se sont emparés des armes abandonnées. Les survivants du raid sont venus les réclamer, provoquant un regain de violence au sein de la population.

22/01 - « Guerre civile dans le Sud » titre Madagascar Matin. « *La guerre civile, précisément ethnique, s'aggrave dans la partie Sud de l'île. Les forces de l'ordre commencent à être convaincues que le phénomène de vol de bovidés ne se limite plus à de simples actes de banditisme mais qu'il, est l'effet manifeste d'une haine intertribale. (...) Les attaques de dahalo deviennent une provocation afin de pouvoir massacrer les villages adverses. (...) L'opération 'Fahalemana', avec ses exécutions sommaires, a alimenté la discorde entre les populations locales belligérantes. (...) Les exécutions sommaires ainsi que les arrestations des malfaiteurs vont contribuer à envenimer la situation* ».

19/01 - Commune rurale de Beraketa : bras de fer entre le maire et les gendarmes. L'élu dénonce les menaces qui pèsent sur lui depuis le refus qu'il a opposé aux exigences de la gendarmerie qui demandent aux « *Raiamandreny* » (notables traditionnels) et aux chefs Fokontany le versement de 6, 5 millions Ar pour lutter contre la recrudescence des vols de bovidés. Il invite les dirigeants à se pencher sur les agissements des éléments des forces de l'ordre dans sa commune.

40 dahalo sèment la terreur à Mahabo-Ankilivalo (région Menabe). La bande armée a attaqué le village, raflant tout sur leur passage. Deux femmes ont été prises en otage mais elles ont pu être libérées grâce à l'intervention des forces de l'ordre et du comité de vigilance.

06/01 - Trafic d'organes : les « abstinents » sont recherchés, affirme Ma-TV. « *Les trafics en tout genre se multiplient jusqu'à prendre une ampleur terrifiante. Après les objets et ressources naturelles diverses, les*

trafics d'organes reviennent en force ». La rumeur court que des trafiquants d'organes qui sévissent sous la menace dans certains quartiers de la capitale recherchent tout particulièrement des non-fumeurs et des non-buveurs. Un jeune homme a livré son témoignage sur les réseaux sociaux. Les trafics d'organes seraient la cause de nombreux cas de disparitions d'enfants. Pour *La Vérité*, il ne s'agit que de « *canulars* », les hôpitaux malgaches étant incapables techniquement de réaliser de telles transplantations d'organes. La police de son côté affirme ne jamais avoir reçu de plainte en la matière.

12/01 - La gendarmerie présente un bilan 2015 accablant. Le retour à l'ordre constitutionnel n'a pas totalement ramené la confiance des citoyens dans la justice. Beaucoup ont continué à se faire justice eux-mêmes. Le bilan de la gendarmerie fait état de 17 cas de vindictes populaires ayant causé la mort de 31 personnes. Malgré les difficultés à procéder aux arrestations des auteurs de vindicte populaire, 18 arrestations ont été opérées. La gendarmerie a interpellé 542 individus pour actes de banditisme. Sur 1 517 suspects, les gendarmes en ont arrêté un peu plus du tiers. Dans le cadre de ses opérations de sécurisation la gendarmerie affirme avoir tué 35 malfaiteurs. En matière et de lutte contre les vols de zébus, la gendarmerie indique avoir tué 36 dahalo présumés et en avoir arrêté 34. Pour l'opération « *Fahalemana* » proprement dite, les dahalo abattus se chiffrent par centaines, de même que les arrestations. La gendarmerie a enregistré 8 679 vols de bœufs, 7 683 têtes ont pu être récupérées. Dans son bilan, elle fait état des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses missions : enclavement, insuffisance en moyens matériels et humains, problèmes de coordination et de mésentente entre entités chargées d'assurer la sécurisation, collusion de certains agents pénitentiaires avec des malfaiteurs, interventions de personnes haut placées dans le déroulement des enquêtes.

19/01 - Sommets de la COMESA et de l'OIF : des commandos pour assurer la sécurité des chefs d'Etat. Pour le CEMGAM, le général Rasolofonirina Béni Xavier, la sécurisation de ces deux rencontres figure parmi les priorités de l'armée pour cette année, avec la formation d'unités spécialisées dans la garde rapprochée des personnalités et la gestion des menaces d'attentat. La sécurisation des frontières terrestres, maritimes et aériennes figure également au programme, grâce à l'appui des Etats-Unis et de la Chine. Une base militaire, un hélicoptère et un aéroport seront implantés dans le Sud pour lutter plus efficacement contre l'insécurité.

16/01 - Le président de la République admet que l'autorité de l'Etat reste fragile. Il mise, entre autres, sur la sécurité pour redresser la situation. « *Notre objectif est de mettre en place l'Etat de droit et surtout de rétablir l'autorité de l'Etat qui est encore fragile* », a-t-il déclaré à l'occasion d'une cérémonie de sortie de promotion d'élèves-commissaires et d'officiers de police. L'autorité de l'Etat passe par la sécurité, conditionnée par un maintien de l'ordre efficace et efficient et une justice impartiale, soutient-il. Selon le chef de l'Etat, toutefois, la fragilité constatée est causée par « *la corruption, le non-respect de la loi et la non-application de la loi* ». « *Respecter et appliquer la loi, placer au-dessus de tout l'intérêt de la Nation, respecter le code d'éthique et de déontologie, ce sont là tout ce que nous, la population, attendons de vous* », a-t-il déclaré à l'intention des nouvelles recrues. 750 postes de fonctionnaires de police seront créés cette année. 29 chefs-lieux de district ne possèdent pas encore de commissariat de police, ce qui accentue encore l'insécurité qui règne dans ces régions.

23/01 - Un sergent du régiment militaire 1/RM3 de Toamasina et deux comparses ont été mis en détention préventive pour le braquage d'un camion faisant route vers Fénérive-Est et qui transportait une importante somme d'argent. En treillis, les assaillants se font passer pour des gendarmes effectuant des contrôles routiers. « *Il est encore une fois prouvé que ce sont des membres des forces de l'ordre qui provoquent l'insécurité généralisée dans le pays* », écrit *Madagascar Matin*.

► Gouvernance, justice, réconciliation nationale

05/01 - Le Conseil de réconciliation malgache (FFM) propose la création d'une cellule dédiée à la gestion des fonds destinés à indemniser les victimes de la crise politique de la période 2002-2009. Selon la feuille de route de sortie de crise, ce fonds devrait être défini dans la loi de finances, explique Alphonse Maka, directeur du cabinet du FFM. Des personnes physiques et morales peuvent l'abonder, tout comme la communauté internationale, cette dernière étant appelée à y prendre une large part. Jusqu'ici pourtant, la définition des victimes politiques de ces crises n'a pas encore été clairement définie par le bureau actuel du FFM, ce qui ne permet pas d'évaluer le montant des indemnités à accorder.

La Fédération des ex-détenus politiques (Fedep) réclame l'accélération du processus de réconciliation nationale, la mise en place dans les meilleurs délais du FFM dans sa nouvelle composition et la nomination en son sein d'un représentant de la Fedep. Elle demande également qu'un membre de la Fedep soit désigné pour siéger au Sénat, sur le quota de sénateurs que doit nommer le chef de l'Etat.

27/01 - Anniversaire du « Lundi noir » du 26 janvier 2009 : aucune victime indemnisée à ce jour. Le groupe Tiko à lui seul estime le montant du préjudice subi à 100 milliards Ar. Du côté des partisans d'Andry Rajoelina, on avance que Marc Ravalomanana n'était pas tout à fait une victime dans la mesure où il est à l'origine de cette crise. Ils rappellent que c'était son arrogance face aux plaintes des propriétaires des terrains remblayés d'Andohatapenaka qui a causé sa perte (et accessoirement celle du pays tout entier). Les dégâts subis par les autres opérateurs n'ont jamais été comptabilisés avec précision et contrairement à Marc Ravalomanana qui compte sur la communauté internationale pour obtenir réparation et remettre sur pieds son empire industriel, personne ne s'est encore préoccupé sérieusement de leur sort, déplore *Tribune*. Pour *L'Express*, nombre de questions sur ces événements restent sans réponse. Qui sont les responsables ? Qui sont les commanditaires ? Pour quelles raisons ? À qui incombe l'obligation d'indemniser les victimes ? Sur ce dernier point, la feuille de route prévoit que c'est à l'État de payer. Mais le pouvoir actuel refuse de se voir imposer les termes d'un texte ayant servi à cadrer la gestion de cette période d'exception qu'était la Transition. Et les membres du Groupe international de soutien à Madagascar (GIS-M) rechignent à participer au financement du « *fonds de solidarité nationale* » (FNS) auquel ils devaient être associés. Le Conseil de réconciliation Malagasy (FFM), en cours de refonte, devrait être saisi de ce dossier politiquement sensible. Indemniser l'ancien chef de l'État, lui redonner libre accès à ses avoirs en banque et aider à la relance de Tiko seraient, en effet, rebooster financièrement un poids lourd de l'arène politique... Quoi qu'il en soit, cette journée noire qui a fortement ébranlé l'économie du pays, a causé « *une cassure sociale et un dérèglement des normes, toujours visibles jusqu'à maintenant* », notent des observateurs. Certains détenteurs des véhicules dérobés au groupe Tiko se sont proposés de les restituer. Le nombre de camions dérobés lors du pillage des installations du groupe est à lui seul chiffré à 440. Bon nombre de véhicules ont été repeints et transformés ou sont en très mauvais état, d'autres portent de nouvelles immatriculations. Deux tiers de ces véhicules auraient été localisés.

11/01 - Grâce présidentielle de Nouvel An : le décret accordant des remises de peines en faveur de personnes condamnées à des peines privatives de liberté exclut les condamnations pour trafic de bois précieux; en matière de chasse, de pêche, de protection de la faune sauvage, de commerce international de faune et de flore sauvage et de mines. Sont exclues également les condamnations prononcées pour détournements de deniers publics, concussion et corruption, blanchiment de capitaux, arrestations illégales et séquestrations de personnes.

12/01 - Le colonel Charles Andrianasoavina réintégré dans l'armée mais sans affectation⁴. L'ancien co-directeur de la FIS figurait parmi les 1 700 invités du couple présidentiel à la cérémonie des vœux. « *Je suis venu à lavoloha pour témoigner de ma reconnaissance envers un régime qui m'a permis de rentrer au pays en janvier 2015.* », a-t-il expliqué. Il a fait savoir qu'une grâce présidentielle lui avait permis de revenir à Madagascar après avoir suivi un traitement médical à La Réunion sous le statut de malade étranger. « *Je suis en situation de flottement depuis janvier 2015, date de mon retour au pays. Je suis intégré dans l'armée en tant qu'élément du 1er RTS mais je reste jusqu'à présent sans poste* », a-t-il précisé.

22/01 - Me Santanavalona Rajaonarison, membre du Collectif des avocats pour la défense de la légalité, fustige l'impunité dont bénéficient les protagonistes des crises politiques récurrentes. Pour le défenseur de certaines personnalités traduites en justice durant la période transitoire, « *Il est temps de mettre un terme à l'impunité. On ne devrait plus laisser passer les fâcheux événements qui ont mis à mal le pays, sans que les responsables ne soient traduits en justice* ». L'avocat s'est notamment attardé sur la crise de 2009. Ne cachant pas son antipathie pour le pouvoir transitoire, il charge particulièrement Andry Rajoelina, surtout sur les événements survenus fin janvier-début février 2009 (le Lundi noir et la fusillade devant le palais présidentiel). Des événements « *qui ont eu pour effet de paralyser les normes juridiques et de torpiller l'économie du pays* ». L'avocat plaide notamment pour l'ouverture d'une enquête impartiale pour faire la lumière sur les responsabilités de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina dans le massacre du 7 février 2009. Il milite pour la réouverture du dossier concernant Marc Ravalomanana, dont la condamnation par contumace est contestée. Les événements de 2002 devraient selon lui faire également l'objet d'une enquête, la crise de 2009 étant un héritage de celle de 2002, voire même des événements tragiques du 10 août 1991, sous la présidence de Didier Ratsiraka. Mais l'avocat s'interroge : est-il opportun dans la conjoncture actuelle, qui reste fragile, de rouvrir de tels dossiers ? La recherche de stabilité milite en faveur de la réconciliation nationale et de l'amnistie, au détriment de la lutte contre l'impunité...

⁴ Charles Andrianasoavina figure parmi les officiers supérieurs qui ont aidé Andry Rajoelina en mars 2009 à chasser du pouvoir Marc Ravalomanana. Sa participation à une « *tentative de coup d'Etat* » à la BANI (Ivato) le 17 novembre 2010 avait consommé sa rupture avec l'ancien président de la Transition. « *Je n'ai plus de contact avec Andry Rajoelina.* », affirme-t-il. Suite à cette « *tentative de coup d'Etat* », Charles Andrianasoavina avait été condamné par la Cour criminelle ordinaire à une peine de travaux forcés à perpétuité le 21 mars 2012. Les autres officiers généraux et supérieurs dont le général Raelina et le général Rakotonandrasana Noël qui étaient impliqués dans l'affaire BANI ont également écopé de lourdes peines. Gravement malade à la prison de Tsiafahy, Charles Andrianasoavina avait été évacué d'urgence à La Réunion où il avait connu des problèmes financiers car l'Etat qui devait prendre en charge ses frais d'hospitalisation avait été défaillant. Depuis La Réunion, l'ancien homme fort du CAPSAT avait révélé des secrets sur ses relations avec les barons de la Transition dont particulièrement le président Andry Rajoelina et le premier ministre Camille Vital.

23/01 - « Fraudes douanières à grande échelle : soupçon sur trois transitaires », titre Madagascar Matin. Trois sociétés de transit seraient concernées et auraient été aidées par des douaniers bien placés. Fin 2015, plusieurs hauts responsables des douanes avaient révélé l'existence de manipulations frauduleuses consistant à faire passer des produits pour d'autres afin de minimiser les droits de douane et les taxes. Il s'agirait notamment de faire passer des huiles alimentaires pour du ciment afin de bénéficier de droits de 5 % au lieu de 20 %. Des produits destinés à de grosses sociétés *karana* de la capitale. 10 000 à 15 000 containers concernés par cette fraude seraient déjà sortis du port de Toamasina. Le titre déplore l'inaction du Bianco, perçu comme paralysé dès qu'il s'agit de lancer des investigations portant sur des individus en lien avec le pouvoir.

26/01 - Gaël Raballand, expert en économie de la Banque mondiale, préconise la mise en place de « statistiques miroirs » pour déceler plus facilement les fraudes douanières. Ces statistiques sont des données qui permettent d'identifier les secteurs à risque. Elles servent à confronter les statistiques des exportations au départ des pays fournisseurs à destination de Madagascar et vice-versa des importations introduites par Madagascar venant des pays fournisseurs. Il s'agit d'un précieux outil de ciblage qui pourrait être mis entre les mains de l'administration douanière, estime-t-il.

26/01 - La lettre de politique générale de Réforme du secteur sécurité (LPG-RSS) a été remise à Hery Rajaonarimampianina en présence de membres du gouvernement et de représentants du corps diplomatique. La LPG-RSS a pour ambition « *de s'attaquer de façon approfondie aux causes réelles de l'instabilité politique, de la marginalisation de certaines régions fragilisées par l'insécurité, ainsi qu'aux effets de la répartition non équitable des richesses naturelles* ». L'objectif de la RSS est de « *reconquérir la confiance de la population envers l'État, mais aussi de rétablir l'autorité étatique* ». La restauration de l'autorité de l'État doit s'appuyer sur trois piliers : la sécurité, la justice et la lutte contre la corruption, avait déclaré le chef de l'État lors de son investiture, il y a deux ans. Outre le renforcement de capacité des entités en charge de la sécurité, le pouvoir table sur « *l'éthique, l'intégrité et la redevabilité* » et compte sur l'adhésion de la population. A cet effet, des consultations régionales et un séminaire national ont été organisés pour recueillir avis et propositions mais de fortes oppositions se sont manifestées au cours de ces rencontres. La réforme de la gendarmerie et de la justice, par exemple, ont fortement divisé les participants civils et militaires, ainsi que les magistrats. Avec l'armée, la police, les services en charge de l'administration du territoire, l'Assemblée nationale et les acteurs non étatiques, la justice et la gendarmerie figurent pourtant parmi les huit piliers de la RSS. Plusieurs événements du quotidien ou des faits d'actualités récents jettent le doute sur « *l'éthique, l'intégrité et la redevabilité* » de la plupart de leurs membres, constate *L'Express*, qui poursuit : « *Les abus d'autorité et les faits de corruption, mais aussi la contestation des actions des forces de l'ordre ou encore les vindictes populaires sont des indicateurs attestant que les initiatives politiques ne sont pas encore suivies d'actes. Mais aussi, que la confiance et l'adhésion populaire dans la politique de sécurité est encore en chantier* ». La LPG-RSS doit encore être débattue et adoptée en conseil des ministres.

Une mission conjointe d'évaluation des besoins de la RSS à Madagascar avait été réalisée en 2015 à la demande du gouvernement par l'UA, les Nations unies, l'UE, la SADC, l'OIF et l'ASSN (Réseaux Africains du secteur de la sécurité).

27/01 - L'indice de perception de la corruption à Madagascar en 2015 (IPC2016), affiche un score de 28/100 (0 étant le score d'un pays extrêmement corrompu et 100, l'indice du pays le plus intègre). La note de Madagascar n'a pas évolué depuis 3 ans (2013-2014-2015). La Grande île se classe 123ème sur 168 pays étudiés, contre 127/177 pays en 2013 et 133/175 pays en 2014. Transparency International Madagascar note que 7 pays qui, d'habitude sont mieux notés que Madagascar, n'ont pas cette fois été l'objet de l'étude. Ce qui expliquerait la montée en rang de Madagascar. « *Le score de Madagascar stagne à un niveau alarmant depuis trois ans* », déclare Frédéric Lesné, directeur exécutif. Bien qu'il soit proche de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne (33/100), il est largement en-dessous de la moyenne de la région océan Indien (41/100) et de la moyenne mondiale (45/100). « *Madagascar n'a pas changé, il fait du sur place* », conclut *Tribune*. L'objectif est d'obtenir un score de 50/100 en 2025. A cette fin, Madagascar devrait réaliser une amélioration de deux points par an, affirme le directeur général du Bianco. Jusqu'à cette date, la nouvelle politique de lutte contre la corruption prévoit de consacrer 0,5 % du budget national aux structures de lutte contre la corruption contre 0,1 % actuellement.

A l'occasion de la présentation de l'Indice de perception de la corruption, l'ambassadeur américain, Robert Yamate, a une nouvelle fois regretté que les arrestations des gros bonnets du trafic de bois de rose aient été « *quasi inexistantes* » depuis 2013. Il a particulièrement regretté la libération d'un opérateur économique du bois de rose, Johnfrince Bekasy, qui est parvenu à quitter le territoire pour se réfugier à l'étranger.

30/01 - Tous les membres du gouvernement se sont pliés à leur devoir de déclaration de patrimoine. Le dernier formulaire, celui du ministre de la communication et des relations avec les institutions, a été reçu par la HCC.

► Traite, exploitation sexuelle

06/01 - Une femme médecin koweïtienne condamnée à 4 ans de prison ferme pour avoir maltraité son employée malgache. Suite aux violences subies, la domestique a perdu l'usage d'un œil. Les maltraitements dont sont victimes les employés de maison au Koweït ont souvent été évoqués mais rarement jugés. Ce verdict est donc quasiment une première. La justice a condamné la femme médecin à une peine de prison ferme, à verser 2 500 dollars d'amende et 16 500 dollars de dommages et intérêts à la victime. Le site *lorientlejour.com* explique que le calvaire de la jeune victime a débuté en 2013. Ce phénomène a pris une telle ampleur au Koweït que le Parlement a été contraint de légiférer sur le statut des employées de maison, trop souvent victimes d'abus caractérisés, rapporte *Réunion 1^{ère}*.

29/01 - Les acteurs du tourisme dans la région Diana ont adopté le code de conduite régional de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) et le tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE).

30/01 - La population de la ville de Nosy Be s'insurge contre la pédophilie. Depuis près d'un mois, 2 000 personnes ont signé une pétition adressée à la ministre de la justice. Les poursuites engagées par un ressortissant suisse à l'encontre d'un chef fokontany et de la mère d'une fillette qui l'avaient accusé de pédophilie et de détournement de mineur en 2006, est à l'origine de cette mobilisation. Revenu de son exil en Europe, il s'est réinstallé dans la région après avoir été innocenté par la justice malgache. Cet Européen, âgé d'une soixantaine d'années, revient à la charge en poursuivant ses accusateurs pour dénonciation calomnieuse. Traduites devant le Parquet pour cette affaire, les deux personnes poursuivies ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire. « *La saga judiciaire, qui semble s'apparenter à un règlement de compte, voire à une chasse aux sorcières, se poursuit du coup* », écrit *L'Express*. La pétition, soutenue par un humanitaire français membre de Pharmaciens sans frontières, demande l'expulsion de l'étranger, installé à Ambanja.

► Education

06/01 - 10 000 nouveaux enseignants non fonctionnaires (ENF/FRAM) seront recrutés par le ministère en 2016. Cette troisième vague de recrutements portera à 30 000 le nombre d'ENF/FRAM recrutés depuis 2014. L'embauche des ENF/FRAM est déterminante pour l'allègement des charges parentales et l'accès au système éducatif, rappelle le ministre de l'éducation nationale.

22/01 - L'illettrisme chez les élèves des classes primaires s'est accru depuis la crise de 2009. Les enfants ne maîtrisent pas la lecture et la compréhension des mots qu'ils lisent, que ce soit en français ou en langue malgache. Tel est le résultat de l'évaluation du niveau de lecture en classe primaire, financée par l'Usaid, menée en juin et juillet 2015 auprès de 4 800 élèves du public et du privé dans neuf régions. En cause, la compétence des enseignants, le manque de matériels didactiques et d'infrastructures scolaires. L'Usaid propose son appui au ministère de l'éducation nationale. Une enveloppe de 700 000 dollars est prête pour réaliser des projets à court terme.

25/01 - La réinsertion scolaire en marche. Paul Rabary, ministre de l'éducation nationale, a fait savoir qu'en 2015 600 000 enfants ont pu réintégrer l'école, alors que l'objectif initial était de 150 000.

18/01 - L'attrait des étudiants malgache pour le mandarin en forte hausse. L'institut Confucius de l'université d'Antananarivo fait partie des 15 meilleurs instituts sur les 500 qui existent dans le monde. Et depuis sa création en 2009, le nombre d'étudiants malgaches a presque triplé alors même que l'inscription coûte entre 70 et 120 euros l'année, soit l'équivalent de deux à trois mois de salaire minimum. Les Malgaches auraient une facilité presque naturelle à bien prononcer les mots en mandarin, ce qui favorise l'apprentissage. Les liens économiques avec la communauté chinoise de Madagascar constituent également un attrait supplémentaire. « *Il y a beaucoup d'investisseurs chinois qui veulent s'implanter à Madagascar et ils ont besoin de main-d'œuvre qualifiée, des interprètes ou encore des secrétaires* », précise la directrice. En 2009, l'institut Confucius comptait 160 étudiants. Ils sont aujourd'hui 4 000 répartis dans 50 centres de la Grande île.

28/01 - L'année universitaire reste désorganisée. Aucune date de rentrée unique n'a pu être arrêtée dans les facultés et écoles supérieures. Les impacts des grèves successives continuent à laisser des traces, malgré la décision prise par la présidence de l'université d'Antananarivo de boucler l'année universitaire 2014-2015 au mois de décembre dernier. La rentrée 2015-2016 s'effectuera en ordre dispersé. Une situation qui va compliquer encore la mise en place du système LMD, décidée pour la nouvelle année universitaire. Les

menaces de grève persistent, tant chez les enseignants qui n'ont pas perçu le règlement de leurs heures complémentaires que chez les étudiants qui attendent leur règlement de leurs bourses. Par ailleurs, la mise en place du système LMD réclame des moyens supplémentaires qui font défaut.

► Santé, sécurité alimentaire

05/01 - Au moins 63 morts de peste pulmonaire en 5 mois. La saison pesteuse ne devrait s'achever qu'au mois d'avril. En 2014/2015, cette maladie endémique à Madagascar depuis 1980, avait déjà fait 79 morts sur 335 cas détectés. L'épidémie n'avait pas épargné la capitale, même si aucun cas mortel n'y avait été officiellement reconnu. L'amoncellement des ordures et la montée des eaux dans les bas quartiers avaient largement contribué à la propagation de la maladie et le même scénario risque de se reproduire cette année. De nombreuses localités des Hautes Terres, zone de prédilection de la peste, connaissent de graves carences en matière d'assainissement. La déforestation, les feux de brousse et la dégradation de l'environnement sont également des facteurs de propagation. « *Il faut renforcer l'assainissement des villes, c'est l'un des moyens qui garantit le succès de la lutte contre la maladie* », réitère le ministère de la santé.

Un nouveau décès, celui d'un enfant de 10 ans, a été enregistré dans la banlieue de la capitale. L'épidémie n'est plus qu'à quelques dizaines de kilomètres de la ville d'Antananarivo, qui se débat actuellement dans de graves difficultés pour la gestion de ses ordures.

06/01 - Réouverture en 2015 de 138 centres de santé de base (CSB) implantés dans des zones enclavées. Ils avaient été fermés depuis plusieurs années en raison de la crise politique. La population bénéficiaire est évaluée à 700 000 personnes. Par ailleurs, 16 nouveaux CSB ont été construits dans le cadre de la campagne de réduction de la mortalité maternelle et infantile.

19/01 - 14 millions d'Africains menacés par la faim. Madagascar parmi les pays les plus touchés. Selon le dernier rapport du Pam, la famine guette de nouveau de nombreux Africains en raison de la sécheresse. Selon le rapport de l'organisation onusienne, le Malawi et Madagascar sont les deux pays le plus touchés avec respectivement 2,8 et 1,9 million d'habitants en danger, jugeant la situation « *alarmante* ».

30/01 - Le ministère de l'éducation nationale recense 172 439 élèves souffrant de la faim dans la région Androy. Les enfants en bas âge sont les plus touchés. En avril 2015, 12 % des enfants de moins de cinq ans ayant été dépistés souffraient de malnutrition aiguë. « *La dégradation nutritionnelle s'accroît dans le Sud, en raison de l'absence des précipitations depuis trois années successives. Ce fait est marqué par la mise en vente des biens familiaux, par la déperdition scolaire et la diminution des repas familiaux* », explique un responsable du PAM. Un téléthon a été organisé par le ministère en faveur des écoles et cantines scolaires du Sud. Une manifestation tournée en dérision par *La Vérité* qui évoque « *une insulte aux sinistrés* ». Le phénomène climatique El Niño risque encore d'aggraver la situation.

► Médias, liberté d'expression

02/01 - Rolly Mercia promu directeur de publication du nouveau journal de Hery Rajaonarimampianina, selon Sobika. Le site pro-Rajoelina rapporte des rumeurs persistantes selon lesquelles l'ancien ministre de la communication de la Transition et ex DG du groupe « *Sodiat SMC presse SA* » serait le nouveau patron du quotidien appartenant au chef de l'Etat, *Le Défi*. Rolly Mercia serait épaulé par le conseiller à la présidence et ancien directeur de campagne, Jaobarison Randrianarivony. Tous deux étaient journalistes à *Madagascar Tribune* (version « *papier* » sans rapport avec le site du même nom). Rolly Mercia avait déclaré fin 2015 qu'il quittait le Mapar d'Andry Rajoelina pour cause de divergence de ligne politique. Il se retrouverait ainsi à la tête du journal de celui qu'il a toujours qualifié de « *traître et mpamadika* », ironise *Sobika*.

06/01 - Nivo Ratiarison, directeur de cabinet du ministère de la communication, occupe le poste de Lantomalala Rasata, directeur de TVM, limogé en fin d'année. Il assurera l'intérim en attendant la confirmation de sa nomination à la tête de la chaîne de TV publique. *La Gazette* dénonce cette situation qui offre à l'intéressé une position stratégiquement importante, tant sur le plan politique que financier.

08/01 - Le conseil municipal d'Antananarivo décide à l'unanimité la levée de la fermeture de la Place de la Démocratie à Ambohitovo à toute manifestation. La levée d'interdiction est néanmoins subordonnée à un accord avec la préfecture de police et à la garantie donnée par les organisateurs de ne pas faire de leur manifestation « *l'objet de conflit ou de confrontation politique* ». La délibération a été adoptée alors que la préfecture de police venait d'annoncer l'interdiction de la marche du jardin d'Ambohitovo en direction de l'ambassade de France, annoncée pour le 9 janvier par les nationalistes revendiquant la rétrocession des îles Eparses. Une concomitance qui intrigue. Marc Ravalomanana, président Tim, largement majoritaire au sein du conseil municipal, a annoncé officiellement son soutien à la rétrocession de ces îles.

30/01 - De nouvelles manifestations étant annoncées comme imminentes, les forces de l'ordre placent préventivement sous haute surveillance la Place de la Démocratie à Ambohitovo. Une réquisition des forces de l'ordre a été faite par le préfet de police, Robert Randriamanjarisoa. « *Nous avons pour mission d'empêcher toute manifestation non autorisée et de préserver l'ordre public, autour de ce périmètre, le temps qu'il faudra. Aussi, allons-nous appliquer cette réquisition selon la loi et d'une manière sévère* », déclare le colonel Ravoavy, commandant du groupement de gendarmerie de la région Analamanga. Revenant sur la récente décision du conseil municipal d'autoriser la réouverture de la Place de la Démocratie aux débats publics, le préfet de police rappelle qu'il est garant de l'ordre public et que toute manifestation doit faire l'objet d'une autorisation. Le mouvement la revendiquant la rétrocession des îles Eparses ont indiqué avoir l'intention d'organiser un nouveau rassemblement. Les élus Tim de la capitale ont l'intention de déposer une demande d'autorisation pour faire un rapport d'activité à la population. Le préfet de police a décidé de saisir le tribunal administratif suite à l'initiative de la commune d'autoriser l'ouverture de la Place. Il estime qu'« *il y a un dessous politique derrière cette décision* ».

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, bois de rose, foncier

05/01 - Arrivée progressive des roches malgaches à La Réunion. Une cinquième barge chargée de 9 000 tonnes de galets en provenance de Toamasina a été débarquée à la Pointe des Galets, faisant suite aux 45 000 tonnes déjà exportées depuis le début de l'opération, en novembre 2015. 150 000 tonnes sont encore attendues d'ici la fin de la saison cyclonique. D'après les explications de Colas Madagascar, chargé des opérations, une quinzaine de livraisons sont encore à venir. Le projet d'exportation de granit en provenance de Madagascar pour la construction de la Nouvelle route littorale (NLR) avait fait l'objet de vives polémiques à la Réunion en 2015. Les protecteurs de l'environnement avaient craint que les roches malgaches contiennent des espèces dangereuses pour la faune et la flore insulaire. La préfecture réunionnaise avait un moment suspendu les importations. Celles-ci n'ont été autorisées qu'une fois des garanties sur le traitement des roches obtenues. Le ministère des mines malgache avait, de son côté, hésité à autoriser l'exportation de grandes quantités de roches. En définitive, et, pour « *des raisons diplomatiques* », selon les termes officiels, la transaction a été approuvée. Les autorités malgaches misent également sur les ristournes et les taxes que peut générer le projet.

28/01 - A La Réunion, le transfert massif de roches malgaches continue de faire débat. « *Lorsqu'une multinationale paye seulement 0,5% de taxes alors qu'elle se sert du sol malgache pour construire une route à La Réunion, j'appelle cela du pillage de ressources* », s'emporte le président du Collectif pour Madagascar, Philippe Andriatavy, qui avait saisi le 18 novembre l'Office nationale de l'environnement malgache afin de demander la « *suspension de l'exploitation de la carrière d'Ambokatra-Toamasina pour usage non conforme au permis délivré* » ainsi qu'une « *étude d'impact environnemental et humain* ». Requête classée sans suite. *Le Quotidien de La Réunion* évoque des « *ristournes occultes* » qui auraient été versées aux autorités malgaches pour surmonter les freins à la concrétisation du projet.

15/01 - Sherritt International : perte de 1,7 milliards de dollars dans le projet Ambatovy. Les cours du nickel sont descendus à des niveaux que personne n'imaginait. Surproduction globale, faible demande de la Chine, hausse des stocks, c'est l'une des pires années qu'ait connu le secteur depuis trente ans. Après une année 2015 calamiteuse, la joint-venture se prépare à vivre une année 2016 tout aussi difficile.

22/01 - Le manque à gagner dû aux trafics de produits des petites mines serait de 10 milliards de dollars sur 15 ans, soit plus de 650 millions par an. Bien plus que le 11ème FED, affirme le président du syndicat professionnel minier de Madagascar, Richard Rabary Razafindrazaka, dans le bulletin *Tahiry* du Trésor public.

23/01 - La Conférence des évêques catholiques et les exportateurs dénoncent une mauvaise gestion des ressources minières. Une conférence-débat organisée par le projet Taratra piloté par la Conférence des évêques a été une nouvelle fois l'occasion de dénoncer les irrégularités qui caractérisent la gestion du secteur. Thème retenu : « *Exploitation des mines et du pétrole à Madagascar pour le développement : gouvernance et transparence* ». La conférence a permis aux participants de mettre en avant l'augmentation des exportations illicites, l'incohérence dans la délivrance des permis miniers et des problèmes de ruées vers les nouveaux gisements, entraînant une exploitation abusive des ressources. Les petites mines sont fréquemment mises à l'index alors que les sociétés de plus grande envergure se livraient à des activités illicites en toute impunité. L'existence de faux permis miniers est confirmée par des exportateurs. Les évêques et les opérateurs réclament une enquête approfondie sur l'exploitation des ressources minières et une meilleure

gestion, notamment pour l'octroi des permis. Environ 500 permis d'exploitations minières ont été délivrés en 2015. D'après le dernier rapport de l'ITIE, l'industrie extractive contribue à hauteur de 80 % aux exercices fiscaux de Madagascar entre 2012 et 2013 et représente 2,12 % du PIB.

04/01 - Le DG de la station Viva, propriété d'Andry Rajoelina, Ando Parson, convoqué pour enquête. Certaines indiscretions indiquent que la comparution entre dans le cadre d'une enquête sur une tentative de racket et d'usage de faux dans la filière bois de rose par de prétendus conseillers parlementaires qui se serait produite à Antalaha en décembre. Selon une source auprès de la gendarmerie nationale, le dossier ayant conduit à la convocation d'Ando Parson n'aurait aucun lien avec ses activités professionnelles. Le nom d'Ando Parson aurait seulement été cité dans l'alibi avancé par l'un des enquêtés⁵.

06/01 - Tentative de racket et usage de faux contre des opérateurs de bois de rose à Antalaha : le président de l'Assemblée nationale soupçonne des complicités au sein de la Chambre basse. Même si les quatre individus interceptés dans le cadre de cette affaire (deux « faux conseillers » du vice-président de l'Assemblée, Mahazoasy Freddie, un colonel de gendarmerie et un commissaire de police) ont déjà été placées sous mandat de dépôt, les enquêteurs ont décidé de poursuivre leurs investigations afin de remonter jusqu'aux commanditaires. Durant leur audition, les deux éléments des forces de l'ordre ont avoué avoir agi sur ordre du colonel et du commissaire. Soupçonnant des « complicités internes », le bureau permanent de la Chambre basse a décidé d'ouvrir sa propre enquête.

05/01 - Limogeage d'Andriamananoro Fidy José, directeur général des forêts, et du directeur de la valorisation des ressources forestières, suite à l'interception d'une cargaison de bois de rose et de palisandres en instance d'embarquement au port de Toliara. Ces limogeages surviennent moins d'une semaine après qu'une équipe de la présidence ait mis à jour une tentative d'expédition de bois précieux travaillés. Pour les médias, ces hauts fonctionnaires ont commis une faute en autorisant ces exportations puisque le programme lancé par le comité interministériel chargé de la lutte contre le trafic illicite de bois de rose, financé par la Banque mondiale, a pour mission actuellement d'inventorier et de sécuriser les stocks dispersés dans les régions. Ce n'est qu'après accomplissement de ces opérations que l'on devrait pouvoir passer au lancement d'un appel d'offre international pour la transformation des bois précieux en vue de leur exportation. Le ministre de l'environnement, Beboarimisa Ralava, affirme qu'aucune nouvelle coupe de bois de rose n'a eu lieu en 2015 mais nombre de trafiquants s'efforceraient d'exporter les stocks qui doivent faire l'objet du recensement confié au comité interministériel.

13/01 - Le ministre de l'environnement, cible de toutes les critiques, dénonce des manœuvres politiques. « *Le secteur forestier se trouve actuellement dans une situation catastrophique. La mauvaise gouvernance au sein de l'administration en est la cause* », dénonce le syndicat de l'administration forestière. Le syndicat et l'Alliance Voahary Gasy (AVG) revendiquent l'arrêt des financements si la bonne gouvernance du secteur n'est pas au préalable rétablie. Les deux parties demandent le renouvellement complet de l'équipe du ministère, accusée de complicité dans la mauvaise gouvernance et les trafics de bois précieux. La goutte d'eau à l'origine de cette tension est le limogeage de l'ancien directeur général des forêts à la suite d'une affaire liée à des trafics impliquant, selon le syndicat, des personnalités politiques proches du pouvoir. Le président de l'AVG met en cause le ministre, ancien membre du conseil d'administration de l'Alliance, alors qu'il était directeur exécutif de la fondation pour les aires protégées.

14/01 - Trafic de bois de rose : La Vérité charge Nicole Andrianarison, proche conseillère du chef de l'Etat. Elle aurait été directement mise en cause par le syndicat des agents des eaux et forêts pour être intervenue en vue de protéger un présumé trafiquant, Bekasy Johnfrince. Le directeur général des forêts de l'époque (récemment limogé) avait déposé une plainte contre ce dernier, ce qui avait permis à la chaîne pénale anti-corruption de le placer sous mandat de dépôt. Bekasy Johnfrince a rapidement bénéficié d'une liberté provisoire et contre toute attente il a pu quitter le territoire national alors qu'il était encore sous le coup de poursuites pénales. Le quotidien laisse supposer l'existence d'un lien entre le limogeage de ce haut fonctionnaire des eaux et forêts et cette affaire. Pour mémoire, certains médias avaient affirmé en décembre que Nicole Andrianarison avait été interpellée par la douane française à Roissy en possession de 3 millions d'euros en espèces. Des rumeurs qualifiées d'affabulations par le ministère des affaires étrangères. Une note verbale de l'ambassade de France avait disculpé la conseillère du chef de l'Etat.

26/01 - Patrick Leloup, homme d'affaire franco-malgache, ancien conseiller spécial du président de la Transition, serait dans le collimateur du Bianco, selon La Gazette. Il aurait été le protecteur ou le patron

⁵ Dans la nuit du 24 décembre, deux soi-disant conseillers à la Chambre basse ont, en effet, été appréhendés dans un hôtel où ils étaient descendus à Antalaha, accompagnés d'un gendarme qui serait rattaché à la présidence, envoyé par un colonel, également incriminé dans le dossier. Ils étaient venus dans cette ville de la région Sava, censés faire un contrôle des stocks de bois de rose, avec à l'appui un ordre de mission signé par le président de l'Assemblée nationale. Une signature et un ordre de mission formellement réfutés par Jean-Max Rakotomamonjy, numéro un de la Chambre basse.

de Bekasy Johnfrince dans l'exportation illicite de bois précieux. Inculpé par la justice dans une affaire de trafic de bois de rose, Johnfrince Bekasy a réussi à sortir de prison et à s'exiler à Maurice. Des questions continuent à se poser sur l'origine de la fortune de Patrick Leloup, homme de confiance d'Andry Rajoelina. Ses avoirs financiers seraient actuellement gelés à Maurice.

08/01 - Répression des trafics de bois de rose. La loi portant création de la « *chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou de bois d'ébène* » et répression des infractions relatives aux bois précieux, prévoit des peines d'emprisonnement uniques de 10 ans et de 20 ans, assorties d'une amende forfaitaire. Aucune condamnation ne pourra être prononcée avec sursis et circonstances atténuantes. Outre les infractions de coupe, d'abattage, de stockage, de mise en circulation des bois précieux, la loi prévoit de nouvelles formes d'infractions pouvant être commises dans ce cadre, à savoir « *l'intervention d'une manière directe ou indirecte* » dans ces trafics, « *à quelque titre et niveau de responsabilité que ce soit, notamment les commanditaires et bénéficiaires* ».

14/01 - Les trafics de bois de rose se poursuivent, malgré les efforts déployés par l'Etat, déplore le chargé de communication de l'ambassade des États-Unis dans un échange sur les réseaux sociaux. « *La réalité est que l'exploitation et l'exportation de bois de rose n'ont jamais cessé. Le plus inquiétant est que les personnes emprisonnées pour diffamation à l'encontre des trafiquants seraient plus nombreuses que celles impliquées dans ce trafic* », avance-t-il.

25/01 - Repéré au large depuis quelques mois dans une plaque tournante du trafic de bois de rose, un caboteur a été retrouvé à l'abandon à Tolagnaro. Ce cargo fantôme a été abordé par des pêcheurs après avoir été emporté à la dérive. Ils l'ont inspecté mais n'ont trouvé personne à bord, bien que le bâtiment soit en état de naviguer. Les habitants ont tenté de l'amener jusqu'au rivage mais après avoir heurté violemment une paroi rocheuse il a sombré. La gendarmerie a ouvert une enquête pour tenter d'identifier le propriétaire. Des témoignages laissent supposer que ce navire a participé à des trafics de bois de rose issus des réserves naturelles de la chaîne montagneuse de l'Anosy. Les cargos de ce type remontent les cours d'eau pour prendre livraison de leur cargaison et l'acheminer vers de gros porteurs stationnés au large.

15/01 - Commerce de bois de rose : le Comité permanent de la CITES refuse de faire confiance aux autorités malgaches. La délégation présente à Genève n'est pas parvenue à convaincre de la bonne foi du pouvoir. La CITES continue de se poser des questions sur la réelle affectation des fonds dans l'hypothèse où la vente des stocks serait autorisée. « *Il peut y avoir le risque que le produit de ces ventes bénéficie aux individus responsables de l'organisation de l'exploitation et de l'exportation illégales de ces bois à Madagascar* », souligne un rapport de l'institution, cité par le *lemonde.fr*⁶. La CITES craint également que l'octroi des produits de vente aux enchères des bois de rose saisis n'ait un effet pervers, contraire aux impacts positifs escomptés. « *Dans les circonstances actuelles, remettre les bénéfices des ventes aux enchères à Madagascar au lieu de les placer dans un fonds sûr pourrait créer une incitation à la poursuite du blanchiment du bois dans le commerce illégal pour qu'il soit mis aux enchères, une fois saisi* », poursuit le rapport. Dans le dossier remis au Comité, la délégation malgache assurait vouloir « *assainir la filière forestière* » avec l'argent obtenu de la vente aux enchères du bois de rose saisi à l'étranger, relate encore *lemonde.fr*. Mais cet engagement, assorti d'une promesse de « *transformation sur place des bois de rose et d'ébène* », ne semble pas avoir suffi. « *Madagascar devrait redoubler d'efforts en matière de lutte contre la fraude (...) avant de penser à négocier la restitution des bois saisis* », poursuit le rapport. Et *lemonde.fr* de citer un diplomate « *très au fait du dossier* » qui dénonce « *le double jeu des Malgaches* ».

Pour le secrétariat de la CITES, il s'agit d'un ultime avertissement adressé aux autorités avant qu'il ne recommande un embargo total sur le commerce malgache d'espèces protégées classées à la Convention. Si Madagascar ne démontre pas sa volonté d'agir rapidement, cette proposition, portée par l'UE, pourrait être soumise à l'approbation des membres de la Convention lors de la prochaine conférence de la CITES prévu en septembre, à Johannesburg. Des millions de dollars ont été engagés pour aider le pays à mettre en place un plan d'action, fait-on observer. La Banque mondiale, Interpol, l'Organisation mondiale des douanes, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime collaborent pour démanteler les réseaux mafieux tenus par les barons du bois de rose. En vain. L'embargo sur le commerce des bois précieux est donc prolongé et l'Etat devra soumettre un nouveau dossier en septembre 2016. « *Nous appuyons pleinement la décision du comité permanent de maintenir le présent embargo sur le commerce de bois précieux* », déclare Nanie Ratsifandrihamanana, directrice du WWF à Madagascar. Ndranto Razakamanarina, président de l'AGV, regrette que l'État n'ait pas considéré les remarques émises par les ONG environnementales et le syndicat des forestiers lors de l'élaboration du dossier.

« *Les déclarations tonitruantes de la Président de la république lors de sa prise de fonction il y deux ans ainsi que celles de l'actuel Premier ministre sur leur volonté et engagement pour mettre un terme à cet honteux trafic sont restés lettre morte. Les Malgaches l'ont compris depuis longtemps et le monde entier aussi*

⁶ Cf. Blog Justmad -

apparemment si l'on prend en compte le dernier communiqué de la CITES sur le trafic illégal de bois de rose, écrit Tribune. Le trafic de bois de rose et la corruption qui l'accompagne ont en effet intimement pénétré l'Etat malgache jusqu'aux plus hautes sphères du pouvoir. Les barons font (et défont) de façon notoire les carrières politiques. Et bien que leurs noms soient régulièrement cités dans la presse ou par les ONG qui osent encore s'y attaquer, nul n'a jamais été inquiété ». Le site rappelle que selon le décompte publié par la CITES 5 400 tonnes de bois ont été saisies sur les côtes malgaches ou dans les ports étrangers entre décembre 2013 et octobre 2015. La plus grosse prise - 3 372 tonnes - a eu lieu à Singapour en mars 2014. Au total, ces quantités colossales correspondraient à un volume de 35 000 à 40 000 arbres.

20/01 - Réponse acerbe du premier ministre à la CITES. Les autorités n'ont pas apprécié les remarques et décisions de la CITES et la publicité qu'elle en a faite. Jean Ravelonarivo a fait part de son amertume en répondant aux questions des journalistes : « *Tout le monde peut dire ce qu'il veut, nous avons fait beaucoup d'efforts malgré les allégations de certains. Je ne peux empêcher quiconque de dire ce qu'il veut. J'ai la conscience tranquille* ».

30/01 - Le stock physique de bois de la Grande île a enregistré une décroissance supérieure à 0,08 milliards de m³ par an, ces 5 dernières années. Une baisse qui dégrade le bilan offre-demande de bois, passant à une situation déficitaire. « *La croissance des forêts n'arrive plus à satisfaire la demande* », explique le ministère des eaux et forêts. Un déséquilibre causé par l'exploitation massive et non mesurée de bois par des sociétés, opérateurs ou personnes physiques, notamment les charbonniers. Exploitation illicite, à peine réprimée par les autorités, et qui entraîne une diminution à grande vitesse du capital naturel, d'après les explications du coordinateur du programme Waves. Quant au reboisement, le manque de suivi entraîne un laisser-aller dans la gestion des arbustes.

06/01 - Une pétition contre la pêche illégale lancée à Sainte-Marie. Chaque jour, plusieurs bateaux pêchent illégalement d'importantes quantités de concombres de mer (holothuries) destinées aux marchés asiatiques. 500 bouteilles de plongée sont utilisées pour cette activité illicite, indique *Midi*. L'extinction de toute forme de vie des récifs coralliens est en marche, souligne-t-on dans cette pétition. Le ministère de la pêche et des ressources halieutiques a décidé de suspendre temporairement toute forme d'exploitation des holothuries, dont 40 tonnes auraient été extraites ces derniers temps. La population de Sainte-Marie a organisé une manifestation pour dénoncer le pillage des fonds marins. Un représentant du ministère de la pêche, suspecté de collusion avec un réseau de trafiquants chinois, a été arrêté à Fénéry-Est puis relâché suite à des interventions, affirme-t-on. Ce fruit de mer, une fois séché, est vendu jusqu'à 360 000 Ariary le kilo dans la capitale.

20/01 - Le trafic illicite d'holothurie se poursuit sur le littoral Est, contrôlé par un puissant réseau chinois, malgré la note du gouvernement en date du 5 janvier, qui interdit toute exploitation, pêche, transport, mise en conservation, achat et mise en vente. Après avoir été chassés par les habitants et les opérateurs touristiques de Sainte-Marie, les plongeurs et les collecteurs se sont déplacés à Mahambo, sur la rive opposée. *Midi* affirme que le réseau chinois jouit de protections haut placées.

09/01 - Les occupants des terrains coloniaux pourront finalement accéder à la propriété, annonce le chef de l'Etat. Les terrains de grandes surfaces titrés abandonnés par leurs propriétaires depuis de nombreuses années seront transférés à l'Etat. Il les cèdera ensuite aux occupants qui les ont mis en valeur. Cette mesure vise en particulier les terrains des anciens colons, dont le statut a fréquemment provoqué des conflits meurtriers. Dans les années 60-70 la superficie des propriétés étrangères, consacrées aux cultures de rente et industrielles, aurait excédé les 1,5 million ha. En 2015, l'Assemblée nationale avait proposé une loi similaire qui avait été rejetée par la HCC. Actuellement, la plupart des concessions sont occupées par des paysans autochtones, des migrants, ou des descendants d'ouvriers agricoles, tous menacés par l'insécurité foncière.

12/01 - Les intervenants du foncier craignent que le transfert à l'Etat de la propriété des terrains de grande superficie abandonnés ne favorise la corruption. « *Il aurait fallu que les titres des terrains coloniaux ou abandonnés par leurs propriétaires soient directement transférés aux occupants légitimes des terrains* », estime Eric Raparison, coordonnateur national de « *Solidarité des intervenants sur le foncier* » (SIF). Il n'est pas exclu selon lui que les terrains, en transitant par l'Etat, soient octroyés à d'autres personnes que celles qui les avaient occupés et valorisés. Le directeur général des services fonciers confirme l'avancement du projet : « *Nous sommes actuellement en pleins préparatifs des opérations domaniales concernant l'exécution de cette politique* ». Une commission spéciale sera mise en place dans les régions pour mener à bien l'opération. Elle sera en charge de toutes les procédures, jusqu'à la remise des titres aux occupants.

22/01 - Quatre navires suspects non identifiés repérés au large du cap Masoala sur les écrans satellite du Centre de fusion d'informations maritimes (CFIM). Aucune mesure n'a en revanche été prise. Le

responsable du centre estime pourtant que si une enquête avait été ouverte, il aurait été facile d'appréhender les navires et d'en inspecter la cargaison. « *Un bateau qui refuse d'émettre son identité, est forcément, un bateau qui opère illicitement, dans les eaux territoriales* » souligne-t-il. Ce centre, récemment installé à Madagascar, permet de fournir des informations sur les navires qui sillonnent les eaux territoriales malgaches, de la limite de l'architecture régionale de sécurité maritime du golfe de Guinée jusqu'à la limite de la zone d'intérêt général de Singapour. Bien qu'une partie des matériels soit opérationnelle, des travaux restent à réaliser et l'organigramme du personnel à compléter. Madagascar, avec ses 5 000 km de côtes, ses 253 îles et îlots, ses 111 120 km² de mer territoriale et 1 270 km² de ZEE, est difficile à surveiller. Avec ce nouveau système, l'Etat disposera des moyens nécessaires pour mieux surveiller la zone océan Indien, classée à haut risque en terme de piraterie maritime, de pêche et de migration illégale, et de trafic de bois précieux.

► Environnement, assainissement, calamités naturelles

25/01 - Madagascar National Parcs (MNP) demeure à la recherche d'investisseurs pour financer la gestion de ses parcs. Les derniers investisseurs intéressés ont fui le pays. Des appels d'offres vont être relancés dans le cadre du projet de mise en concession des parcelles de terrain, à l'intérieur des parcs, entamés en mars 2014. « *C'est la crise politique qui a motivé la réticence des investisseurs à construire des lodges de luxe dans nos parcs* », explique Guy Suzon Ramangason, directeur général de MNP, qui a en charge la gestion de 52 parcs. Les mises en concession pourraient apporter jusqu'à 70 % des financements nécessaires, estimés à 21 millions de dollars par an. Les zones à concéder aux investisseurs ont été déjà identifiées. Des Allemands, des Américains et les pays nordiques se sont déclarés intéressés par la préservation de l'environnement de la Grande île. « *Durant la Conférence des parties à Paris, également, les pays développés ont pris conscience que les aires protégées n'appartiennent plus seulement à Madagascar mais que c'est un patrimoine mondial* », relate le ministre de l'environnement.

02/01 - Crise du ramassage des ordures de la capitale - Le ministère des finances et du budget annonce qu'il fournira un appui financier au service de ramassage, le Samva, jusqu'en mars. Son montant sera prélevé sur le projet « *réponse post-urgence* », financé par la BAD. Le ministère chargé des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement, a accordé également une subvention exceptionnelle. L'armée et la gendarmerie fourniront quelques véhicules. Les polémiques se poursuivent quant aux origines de cette situation catastrophique. Selon le gouvernement, la commune n'aurait pas reversé au Samva les redevances sur les ordures ménagères. Le directeur du Samva juge pour sa part que le montant des impôts versés par les habitants ne suffit plus à couvrir les besoins. La liste des contribuables assujettis n'a pas été actualisée. Le manque de coopération entre l'Etat et la municipalité n'a fait qu'aggraver la situation. L'opération de grand ramassage « *coup de poing* » a débuté le 18 décembre mais des problèmes techniques sur les engins de collecte ont provoqué des retards. Le volume des déchets qui s'accumulent dans 350 bennes est estimé à 16 000 m³.

06/01 - Crise des ordures : « Mais de qui se moque l'armée ? », titre L'Express. « *Lu, relu et re-relu pour être bien sûr. Ce n'était pas une erreur, le chiffre était bien quatre. Non pas quarante, ni quatre cents et encore moins quatre mille. Oui, quatre camions venant de l'armée sont 'mis à contribution' pour enlever les ordures dans tout Antananarivo ! Dans chaque camion un responsable. On fait très vite le compte qui ne nécessite pas une machine à calculer. Quatre camions avec quatre chauffeurs avec quatre chefs de bord. Douze personnes sur quelques milliers d'hommes des forces armées... Mais de qui se moque-t-on ? Lu, relu et re-relu pour en être bien sûr. 41, c'était également le bon chiffre. Non pas quatre et encore moins un. Oui, 41 nouveaux généraux nommés durant le conseil des ministres. Il est nettement prouvé que c'est largement plus facile dans ce beau pays de nommer des gens à des étoiles mirobolantes que d'en avoir une quinzaine pour travailler pour la population. (...) On se moque du peuple, on se moque des citoyens. Car sur un bataillon de 30 000 hommes et femmes armés, ayant juré sur leur vie de servir le peuple malagasy, de le protéger, il n'y en a que douze qui sont en service pour sauver les Tananariviens d'épidémies sans précédent. (...) On a honte que très bientôt, il n'y ait plus que des généraux. Mais quels généraux ? Combien de morts de plus faudra-t-il compter pour que l'état d'urgence soit décrété pour la commune d'Antananarivo ?* ».

07/01 - 400 personnes mobilisées par le ministère de la population et de la protection sociale pour le ramassage d'ordures dans plusieurs quartiers de la capitale. Le ministère a également fourni du matériel au Samva. Ces 400 personnes sont embauchées sous forme de haute intensité de main d'œuvre (HI-MO), pour un salaire de 3 500 Ar durant la journée, 5 000 Ar pour les travaux de nuit. Des actions de désinfection de points d'ordures ont été menées par la Croix Rouge en prévention de la peste. Les affections respiratoires sont en recrudescence. En réponse à l'incurie des autorités, plus d'un millier de volontaires ont participé au curage de canaux d'évacuation des eaux, sous la conduite d'un chef fokontany. Une pétition a été lancée dans un quartier pour exiger l'enlèvement des ordures qui s'entassent depuis des semaines. Des résidents ne peuvent même plus rentrer chez eux quand il pleut, les eaux usées obstruant les entrées, ils

sont contraints de se faire héberger chez des proches. D'autres se déplacent en pirogue sur des canaux d'évacuation obstrués qui débordent.

09/01 - Assainissement de la capitale : Les ordures s'invitent au festin présidentiel. Les montagnes d'ordures qui défigurent la capitale et font peser une menace sanitaire se sont invitées à la cérémonie des vœux présidentiels. Mohammed Amar, ambassadeur du Maroc et doyen du corps diplomatique, a évoqué la situation à sa façon : « *Rêvons ensemble pour que la population d'Antananarivo redécouvre une capitale sécurisée, propre et accueillante* ». Autrement dit, faites en sorte que la capitale soit propre et sécurisée !

13/01 - La ministre de l'eau et de l'assainissement, Johanita Ndahimananjara, tacle Lalao Ravalomanana. « *Quand on se présente, quand on est élu on sait ce qui vous attend. Faites votre travail, l'assainissement de la ville d'Antananarivo vous incombe* », lance la ministre Johanita Ndahimananjara à l'endroit de la maire de la capitale. La ministre somme la commune d'Antananarivo de reverser au Samva la redevance sur les ordures ménagères. Le gouvernement annonce avoir mis fin à son appui ponctuel à l'assainissement de la capitale. La mairie continue de revendiquer la tutelle du Samva. Son directeur a été limogé en conseil des ministres neuf mois après sa nomination.

21/01 - Le bras de fer se poursuit entre le gouvernement et la mairie de la capitale. Le premier ministre a convoqué une réunion concernant la gestion des ordures de la ville d'Antananarivo. L'objectif était de formuler une solution commune pour l'amélioration de la gestion des ordures, évitant le recours itératif aux mesures exceptionnelles et d'urgences émanant de l'Etat, souligne un communiqué de la primature. Le ministère chargé des projets résidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement, le ministère de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement ainsi que le SAMVA ont participé à la rencontre. La mairie de d'Antananarivo n'était pas représentée, rapporte-t-on. Lalo Ravalomanana affirme ne pas avoir reçu d'invitation officielle. « *L'enlèvement d'ordures devient une affaire d'Etat* », écrit *Madagascar Matin*.

09/01 - Les marchands ambulants du centre-ville de la capitale manifestent contre la décision de la commune de rendre les trottoirs aux piétons. La commune d'Antananarivo a entamé la chasse aux marchands ambulants ou informels qui occupent quasiment tous les trottoirs et les deux tiers des rues. « *Les trottoirs aux piétons, les rues aux véhicules, et les marchés aux commerçants* », telle est la règle que les édiles veulent tenter de faire appliquer après des années d'anarchie. La partie est loin d'être gagnée. Des affrontements se sont produits, suivis de jets de pierres contre le bâtiment de l'hôtel de ville et contre les forces de l'ordre. Les hommes de l'Emmo/reg ont été appelés en renfort. Des vendeurs ont été arrêtés par les policiers municipaux puis relâchés. La commune propose à ces marchands délogés des places sur les marchés conventionnels. Cette opération devrait permettre également à la municipalité de faire un recensement de ceux qui exercent ces activités afin de tenter de les réintroduire dans l'économie formelle. L'intervention musclée n'a pas produit les effets escomptés : les commerçants expulsés se sont réinstallés sur les trottoirs aussitôt après le départ des forces de l'ordre... Faute de travail décent, les marchands n'ont d'autre solution que d'investir les rues. Pour *Tribune*, « *sans coordination avec le pouvoir central et les différents départements ministériels, la commune n'arrivera pas à assainir comme il se doit la capitale* ». La tension s'est installée dans ces quartiers et les forces de l'ordre ont été mises en alerte.

18/01 - Les mesures de sécurisation sont maintenues au centre-ville de la capitale par crainte d'émeutes. Les forces de l'ordre sont très présentes dans le quartier, prêtes pour des interventions rapides en cas de tentative de rébellion des marchands ambulants et de réinstallation des commerçants délogés des trottoirs qu'ils occupaient. Le bras de fer entre les forces de la municipalité et les commerçants se durcit de jour en jour et les accrochages se multiplient. Aucune entente n'a été pour l'instant trouvée entre la municipalité et les commerçants. La tension est montée de plusieurs crans depuis l'arrestation du leader du mouvement de contestation des marchands ambulants des quartiers de Soarano et de Behoririka. « *Une récupération politique du mouvement de contestation de ces marchands ambulants n'est pas à exclure* », redoute *Midi*.

09/01 - 62 des 138 coopératives membres de l'union des coopératives du transport urbain menacent d'observer une grève d'avertissement pour protester contre le délabrement des axes routiers de la capitale. Les autorités promettent de résorber en un mois les principaux points noirs qui perturbent la circulation. La réhabilitation des infrastructures routières figure parmi les grands défis que la nouvelle l'équipe municipale conduite par Lalao Ravalomanana doit relever.

27/01 - « Kere » dans le Sud : quatre districts, zone rouge de « dahalo », déjà touchés. Selon le responsable de l'opération « *Alimentation en eau dans le Sud* » (AES), les populations des districts d'Amboasary Sud, Betroka, Bekily et Ampanihy sont menacées par la famine en raison d'une sécheresse persistante. « *Bon nombre de projets sont déjà en cours d'étude ou sont même déjà opérationnels, afin de sauver le Sud de Madagascar de ce fléau, mais encore faut-il trouver le financement nécessaire pour leur*

réalisation » indique-t-il. Ces régions arides deviennent semi-désertiques. Le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC) a dépêché des équipes sur place pour évaluer les besoins. Un projet de forages dans les lieux les plus vulnérables est à l'étude au niveau du ministère de l'eau. En 2015, 272 forages ont été réalisés dans le Sud mais par endroits il faudrait creuser jusqu'à 160 mètres pour avoir de l'eau et bien souvent de l'eau saumâtre. Selon le sénateur fraîchement élu d'Ampanihy, Samson Goulzar Andrianjakade, la recrudescence de l'insécurité est à craindre dans le Sud. « *S'ils n'ont plus rien à manger, ils versent dans les actes de banditisme. Certains jeunes sont déjà devenus dahalo* », déplore-t-il.

► Bailleurs de fonds, Banque mondiale, coopération

05/01 - Madagascar figure dans la liste des pays qui bénéficieront de l'aide de la Banque mondiale pour la lutte contre le réchauffement climatique. 90 millions de dollars devraient être affectés à ce programme. Le reboisement d'une superficie de 35 000 ha à 40 000 ha figure parmi les projets financés par cet accord conclu en marge du la COP21.

15/01 - Les bailleurs réaniment le système de santé. Après la situation chaotique laissée par la crise politique, l'UE, l'Unicef, l'AFD et la Banque mondiale ont offert des financements conséquents pour redresser la situation. Celui de l'UE permettra de faciliter la réalisation des stratégies avancées et mobiles en vue d'améliorer l'offre de soins aux habitants grâce à une dotation de motos. Afin d'assurer sans rupture l'approvisionnement en médicaments de base des formations sanitaires, le financement de l'AFD visera à la recapitalisation du fonds de roulement de la centrale d'achat des médicaments essentiels (Salama). Afin de fidéliser également les médecins et les paramédicaux exerçant dans les zones reculées, l'AFD va leur octroyer des kits composés de meubles, d'ustensiles de cuisine, d'éclairage, de motos et de téléphones portables. Quant à la Banque mondiale, elle va doter les CSB de réfrigérateurs solaires pour la conservation des vaccins et de kits de gestion de déchets médicaux. « *Des critères spécifiques ont été déjà établis afin que les zones difficiles d'accès en bénéficient* », indique le ministère de la santé.

19/01 - La délégation de l'UE explique les raisons du « décaissement partiel » de la deuxième tranche de l'aide budgétaire du « contrat d'appui à la consolidation des services de l'État ». L'UE explique que la somme initiale (13 millions d'euros) « *était divisée en une tranche fixe [11,5 millions] et une tranche variable [1,5 million] en fonction de l'atteinte des indicateurs* ». Le terme « *indicateurs* » ferait référence à ceux du respect des engagements souscrits dans le cadre du 11^{ème} FED, qui finance le contrat d'appui. La bonne gouvernance, la saine gestion des finances publiques, la transparence budgétaire, ainsi que la lutte contre la corruption et la fraude, la sécurité intérieure de l'État, notamment dans les zones rurales, afin de contribuer à la restauration d'un État de droit, le renforcement de l'État dans ses fonctions régaliennes et dans sa capacité à délivrer les services de base, sont les engagements liés au 11^{ème} FED. « *Le versement des aides dépend du respect de ces engagements* », rappelle l'UE. La santé de base et la mise en place de la Haute cour de justice (HCJ) figurent parmi les indicateurs retenus. Gervais Rakotoarimanana, ministre des finances, qualifie le sujet de « *problème minime* ». Concernant la mise en place de la HCJ, la Constitution stipule que « *le président de la République, dans un délai de 12 mois à compter de son investiture, invite les instances compétentes à désigner les membres qui composeront la HCJ afin de procéder dès l'expiration de ce délai à l'installation de la Cour* ». Depuis que la HCC a jugé que cette disposition n'impose pas une obligation de résultat, mais de moyen au chef de l'État, Hery Rajaonarimampianina a pris son temps... L'entrée en fonction prochaine du Sénat pourrait le décider à engager la mise en place de la Cour, quoi qu'il manque encore le Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'État de droit (HCDD), doté de deux membres titulaires au sein de la HCJ.

Pour RFI, « *1,5 millions cela peut paraître dérisoire comparé à tout ce qui a été déjà octroyé mais cela montre que l'UE n'est pas prête à financer aveuglément le régime en place, même si elle le soutient toujours au nom de la stabilité politique. Et même si la diplomatie européenne réfute tout message politique, une source reconnaît que c'est en quelque sorte une piqûre de rappel aux autorités malgaches : l'aide n'est pas gratuite. Des résultats concrets sont attendus* ».

22/01 - L'OIM, le ministère des affaires étrangères et l'ambassade de France se mobilisent pour établir le premier profil de la diaspora malgache en France en vue d'améliorer les connaissances sur les caractéristiques et les attentes de celle-ci et de faciliter la mobilisation de son potentiel de solidarité et de développement. L'établissement du profil de la diaspora en France par un organisme indépendant permettra des actions de plus grande envergure mettant à profit l'expertise des expatriés. Cette démarche s'inscrit dans les recommandations du Forum mondial sur la migration et le développement quant à la mobilisation des diasporas pour favoriser l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Des données fiables sont indispensables pour y parvenir. Les caractéristiques de la diaspora malgache en France restent peu connues, avec des estimations qui varient fortement selon les sources mais qui dépassent souvent 100 000 personnes. L'OIM a accompagné de nombreux gouvernements d'Afrique sub-saharienne dans le dévelop-

pement de stratégies d'engagement de la diaspora et a acquis une expertise de haut niveau à travers la mise en œuvre de dizaines de projets nationaux et régionaux.

23/01 - De janvier à novembre 2015, grâce à l'Agoa, Madagascar a exporté pour 37 millions de dollars aux USA. En septembre 2015, le ministère de l'industrie estimait que l'Agoa avait permis la réintégration de 26 606 emplois perdus durant la crise politique. La Grande île occupe actuellement au sein de l'Agoa la quatrième place pour les exportations du secteur textile-habillement, alors qu'elle se plaçait au second rang avant la crise de 2009. 23 entreprises sont actuellement éligibles à l'Agoa. Les principaux problèmes sont l'éloignement géographique du pays et la non-maîtrise de la langue anglaise. L'exportation des produits artisanaux et de raphia commence à se développer mais des transformateurs rencontrent des difficultés à trouver du raphia de bonne qualité en raison de son exportation massive vers Asie, notamment en Chine.

28/01 - La « Facilité africaine de l'eau », administrée par la BAD, approuve un don de 1,8 million d'euros en faveur de Madagascar pour doter huit villes de plans d'assainissement. Toliara, Taolagnaro, Antsirabe, Toamasina, Nosy-Be, Fianarantsoa, Mahajanga et Antsiranana, regroupant 1,6 million d'habitants, bénéficieront de cet appui. Cette initiative intervient alors que les effets cumulés du changement climatique et des crises sociopolitiques ont pesé sur le développement humain. Le pays est actuellement classé au 151ème rang sur 187. Le taux d'accès en matière d'assainissement a baissé de 53 % en 2004 à 46 % en 2012.

30/01 - Le ministère de l'éducation et le gouvernement de Norvège ont lancé à Toliara une nouvelle phase du partenariat visant à améliorer l'offre éducative dans les écoles primaires des régions Androy, Anosy et Atsimo Andrefana. Le programme conjoint « *Éducation Pour Tous* », financé par la Norvège à hauteur de près de 15 millions de dollars, sera mis en œuvre pour une durée de trois ans en étroite collaboration avec le l'UNICEF, le BIT et le PAM.

► Vie des entreprises, Air Madagascar

11/01 - Les centres d'appel en pleine expansion dans la capitale. L'Etat, mais aussi les opérateurs, voient dans ce secteur d'importantes perspectives de développement pour 2016. Les employés recrutés sont en majorité des jeunes. Une parfaite maîtrise de la langue française, et parfois même de la langue anglaise, est requise. Les centres d'appel commencent à rencontrer des difficultés de recrutement. Les jeunes malgaches sont en effet de moins en moins nombreux à maîtriser le français. Le ministère des télécoms a décidé de porter une attention particulière à ces sociétés offshores, gérées par des ressortissants étrangers. « *Nous allons voir de près comment ces sociétés évoluent, comment elles fonctionnent, quels pourraient être les blocages pour leur développement* », explique le SG du ministère. Il ajoute que les conditions de travail des employés seront également étudiées, ainsi que le respect de la législation.

Marc Ravalomanana créé une nouvelle société qui compte reprendre les activités de Tiko, pour laquelle aucun accord n'a été trouvé avec l'Etat au sujet des arriérés fiscaux s'élevant à plusieurs milliards Ar. L'ancien président entame un voyage en Europe et en Asie en vue de nouer des partenariats. Il devait notamment participer à une réunion de l'Asian Infrastructure Investment Bank, présente dans 57 pays.

19/01 - « 400 employés de la compagnie nationale Air Madagascar seront à 'débarquer' suite à la mise en œuvre d'un plan de redressement de l'entreprise », annonce Midi. Parmi lesquels, 300 agents seront directement mis au chômage ou mis en retraite d'office, tandis que les 100 autres ne pourront plus travailler qu'à mi-temps en ne percevant plus que la moitié de leur salaire, a-t-on annoncé. Pour *La Vérité*, placée dans une zone de très forte turbulence, « *la compagnie aérienne nationale qui a fait la fierté jadis de tout un peuple est aujourd'hui victime de l'open sky, de la concurrence déloyale opérée par une autre société aérienne nationale privée et la suppression des lignes internationales. (...) La mort programmée d'Air Madagascar est en marche.* Le Canadien, appelé à la rescousse pour redresser la situation de la compagnie, décrit une société mal en point, minée par une inefficacité chronique dans plusieurs domaines aussi bien commercial que technique et financier. La compagnie, qui compte aujourd'hui un peu moins de 1 400 employés pour 7 appareils, est en sureffectif. C'est donc à un véritable chantier qu'il s'est attaqué depuis octobre 2015, d'autant plus que la dette à court terme de la compagnie est passée de 35 millions de dollars en juin 2015 à 65 millions en fin d'année. La priorité du DG pour cette année est la sortie d'Air Madagascar de l'Annexe B. Cette fâcheuse situation lui coûte 5 millions de dollars par an. L'assainissement de la compagnie est un préalable à sa privatisation partielle.

27/01 - Madagasikara Airways officiellement certifié par l'Aviation civile de Madagascar (ACM). La compagnie privée effectue des vols réguliers domestiques à destination de Sambava, Antsiranana, Nosy Be, Mahajanga, Morondava, Toliara, Tolagnaro et Mananjary ; et des vols non domestiques réguliers à destination du continent africain et des îles de l'océan Indien. Pour le moment, seul un avion assure les vols de la

compagnie mais une seconde acquisition est prévue en vue de la prochaine saison touristique. *La Gazette* continue de s'interroger sur l'origine des fonds ayant permis à la création de cette société et sur le traitement de faveur qui lui serait accordé.

► Divers

02/01 - L'explosion démographique appelée à se poursuivre. Selon la dernière projection démographique des Nations unies, d'ici à 2030 la population malgache se sera accrue d'environ 50 % pour atteindre 36 millions d'habitants et la population âgée de 15 à 24 ans aura augmenté d'environ 2 millions. La population actuelle de la Grande île est estimée à un peu plus de 21 millions d'habitants. Le chef de l'Etat annonce que depuis deux ans le taux de croissance du PIB excède celui de la croissance démographique.

04/01 - L'informel, seul recours contre la crise. Selon l'Instat, la proportion de personnes relevant des activités informelles est passée de 60 % en 2005 à 80 % en 2015. La création d'emplois formels, notamment pour les jeunes, est difficilement réalisable compte tenu de la situation. Les rémunérations du secteur informel étant notablement inférieures à celles du secteur formel, la paupérisation de la population s'en trouve aggravée.

La monnaie nationale continue à se déprécier. En 2015, la moyenne annuelle du cours de l'euro en ariary sur le marché interbancaire de devises a atteint 3 254,75 ariary pour 1 euro. C'est le plus haut niveau historique, jamais l'ariary ne s'est autant déprécié. Il a perdu 52,22 points par rapport à 2014, et 333,32 points par rapport à 2013. Depuis la crise de 2009, l'ariary a perdu 750,64 points face à l'euro.

07/01 - Appel à manifestation d'intérêt en faveur de l'énergie solaire. Dans le cadre de transition énergétique, le gouvernement lance un appel à manifestation d'intérêt pour constituer une liste de promoteurs privés dans l'objectif de développer les infrastructures de production d'énergie électrique de source solaire.

07/01 - La tension baisse d'un cran entre le syndicat du personnel des douanes (Sempidou) et le gouvernement. Le Sempidou accepte d'intégrer le comité destiné à améliorer les services douaniers, tandis que le gouvernement aurait accepté de ne pas donner suite l'appel à manifestation d'intérêt en vue de confier à une société privée les contrôles a posteriori des déclarations en douane. Le 17 décembre, le Sempidou avait donné 48 heures au gouvernement pour l'annulation de l'appel à manifestation d'intérêt. Une grève d'avertissement d'une journée avait été organisée après expiration de l'ultimatum. Le gouvernement avait alors invité les syndicalistes à lui soumettre leur stratégie d'amélioration des recettes douanières mais le syndicat continuait à réclamer que le gouvernement renonce au préalable à cet appel à manifestation d'intérêt. *Tribune* regrette qu'« une fois de plus » l'Etat ait cédé à des revendications corporatistes et renonce ainsi à mettre en œuvre les recommandations des bailleurs de fonds enjoignant le pouvoir à améliorer ses recettes douanières et à lutter contre la corruption qui gangrène le secteur.

17 agents des douanes ont été convoqués en conseil de discipline pour des affaires de corruption intervenues courant 2015.

12/01 - Les « filets sociaux de sécurité » relancés. Financé par la Banque mondiale à hauteur de 40 millions de dollars pour la période 2015 à 2020, le projet de « *Transfert monétaire pour le développement humain* » (*Vatsin'Ankohonana*) devrait concerner 39 000 ménages en situation d'extrême pauvreté ayant en charge des enfants en bas âge, dans plusieurs régions. Après un galop d'essai à Betafo, en septembre, il est remis sur les rails, avec le soutien de la Banque mondiale. « *C'est à nous de travailler pour notre développement. Les bailleurs suivront, une fois qu'ils constateront que nous faisons les efforts nécessaires et que cela impacte le quotidien de la population. La preuve, nous avons lancé un essai de ce projet dans la région du Vakinankaratra et quelques mois après l'aide internationale nécessaire à sa concrétisation est là* », souligne le chef de l'Etat.

26/01 - Le ministère de l'agriculture se fixe comme objectif le développement de la mécanisation agricole. Madagascar fait partie des quatre premiers pays d'Afrique qui vont appliquer dès cette année un programme de transformation de leur agriculture avec l'appui de la BAD et du FIDA, annonce le ministre Roland Ravatomanga. Dans le cadre de la coopération entre l'Inde et Madagascar, un financement de l'ordre de 25 millions de dollars a été débloqué et un autre d'une valeur de 80 millions est annoncé, notamment pour l'importation de centaines de tracteurs qui pourront bientôt être utilisés par des associations paysannes, en étroite collaboration avec l'Etat. Les 60 000 regroupements de paysans appuyés par le gouvernement en 2015 pourraient être les bénéficiaires de dotations en tracteurs et motoculteurs. Le ministère s'est fixé plusieurs objectifs, dont le développement de l'agriculture durable par une approche paysanne, un « *développement des techniques résilientes aux aléas climatiques* » et l'implantation de sols et de laboratoires de semences. Deux usines de production d'engrais biologiques et chimiques seront créées. Un programme spécifique portera sur le développement de l'agriculture péri-urbaine. Le ministère prévoit de former

cette année 6 800 jeunes, avec un projet d'installation professionnelle pour 4 500 d'entre eux. Ce projet d'utilisation de tracteurs n'est pas le premier. En 2002, Marc Ravalomanana avait importé 410 tracteurs de l'Inde, en vue d'une « *révolution verte* », et projetait également de mécaniser l'agriculture. À la destitution de l'ancien président, le projet est parti en fumée et les tracteurs détournés. Des années plus tard, le ministère de l'agriculture, dirigé par un proche de l'ancien président, remet ce projet de mécanisation sur les rails.

29/01 - La Coface abaisse la note de cinq pays africains, dont Madagascar. Pour l'assureur-crédit français, qui anticipe une année « *sous tension* », sous le sceau d'une croissance hésitante et de prix de matières premières en berne, les risques d'impayés des entreprises se sont accrus en Afrique du Sud, en Algérie, au Gabon, à Madagascar et en Tanzanie. Sur l'échelle à sept marches de la Coface (de A1 à D), Madagascar passe de B à C (risque élevé), avec comme motif la chute des cours mondiaux du nickel et du cobalt.

30/01 - Un budget de 1,5 million de dollars est prévu pour le Waves⁷, un moyen de comptabilisation des richesses naturelles et de valorisation des services écosystémiques. Mise en œuvre depuis 2012, en partenariat avec la Banque mondiale, la comptabilisation des ressources naturelles a été engagée sur les secteurs eau, tourisme, bois, aires protégées, mines et ressources halieutiques. Les premiers résultats de cette comptabilité, effectuée par l'Instat en collaboration avec la direction générale des impôts et la Banque centrale, seront publiés en juin 2016. Le Waves sert à générer des informations sur la valeur du capital naturel en vue de l'intégrer à la comptabilité nationale. Cette comptabilisation permettra d'avoir une mesure plus sûre et plus réaliste des actifs, de leurs contributions aux exportations, à l'emploi et aux recettes publiques. Le capital naturel malgache représenterait plus de 50 % de sa richesse totale mais l'État n'est pas en mesure jusqu'ici de mettre sur pied une politique de gestion de ces ressources.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande île, Le Daily, La Vérité, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housse-niawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, Le Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao, Madagascar Environmental Justice Network, agence Anta

Taux de change au 30/01/16 : 1 euro = 3495 Ariary